

**Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin, président**

**Membres absents excusés :** Sylvianne Bergmann, Eric Blanc, Josianne Dentan, Nicole Grin, Christina Maier, Jacques Pernet.

**Membres absents non excusés :** André Gebhardt, Nicolas Gillard, Jean Mpoy, David Payot, Thomas Schlachter, Magali Zuercher.

Membres présents	88
Membres absents excusés	6
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

**Prestation de serment**

Il est procédé à la prestation de serment de M. Xavier de Haller (Lib.).

**Démission**

de M. Berthold Pellaton (Soc.), avec effet au 15 décembre 2005. (Lettre du 29 novembre 2005.)

**Lettre**

de Mobilis, sur les facilités accordées aux membres du Conseil communal. (30 novembre 2005.)

**Lettre**

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N<sup>os</sup> 2005/60, 2005/62 et 2005/71. (1<sup>er</sup> décembre 2005.)

**Communications municipales**

- 22 novembre 2005 : Participation de la Ville de Lausanne au Comptoir Suisse 2006.
- 30 novembre 2005 : Motion Yves-André Cavin « Pour une sécurité optimale de tous les usagers de l'avenue d'Echallens » – Ouverture d'un compte d'attente destiné à financer une étude de faisabilité sur un nouveau concept d'amélioration de la sécurité du LEB.
- 30 novembre 2005 : Séance d'information sur le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

**Election  
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Dino Venezia (Lib.).

M<sup>me</sup> Françoise Longchamp, au nom du groupe libéral, propose la candidature de M. Maurice Calame (Lib.).

Le Conseil désigne, à main levée, M. Maurice Calame (Lib.) comme membre de la Commission permanente des finances.

**Election  
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.).

M. Fabrice Ghelfi, au nom du groupe socialiste, propose la candidature de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.).

Le Conseil désigne, à main levée, M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) comme membre de la Commission permanente de gestion.

**Question  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Andrea Eggli (POP) sur la politique d'achat de la Ville de véhicules roulant au gaz naturel.

**Postulat  
Dépôt**

de M. Philippe Mivelaz (Soc.) pour un plan de densification durable et de qualité.

**Interpellation  
Dépôt**

de la Commission permanente de gestion, par sa présidente M<sup>me</sup> Nicole Grin, sur la gestion du contentieux des taxis.

**Rapport s/préavis  
N° 2005/60**

**Entrée des Services industriels de Lausanne dans le partenariat Spontis**

**Accès à la plate-forme informatique Spontis.ch  
et intégration dans les processus communs d'approvisionnement  
de matériel électrique moyenne et basse tension**

**Rapporteur : M. Pierre Santschi (Les Verts)**

**Discussion**

Eliane Rey, directrice des Services industriels, Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), Eliane Rey, directrice.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 5 du préavis, **soit, décide** :

1. d'autoriser l'entrée des SIL (SEL) dans le partenariat Spontis + ;
2. d'octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 650'000.- ;

./.

3. d'amortir annuellement le crédit figurant sous chiffre 2 à raison de Fr. 130'000.– à porter à la rubrique 7630.331 du budget de la Direction des services industriels ;
4. de porter les intérêts du crédit figurant sous chiffre 2 à la rubrique 7630.390 du budget de la Direction des services industriels ;
5. d'octroyer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 98'000.– pour l'année 2006 sous rubrique 7630.318.

Rapport s/préavis  
N° 2005/62

**Parcelle N° 7299 à la route de Berne**  
**Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie**  
**à la Fiduciaire Michel Favre SA**

***Rapportrice : M<sup>me</sup> Gisèle-Claire Meylan (Lib.)***

Discussion générale

Roland Philippoz (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

**5.2 Projet d'acte constitutif de droit distinct et permanent de superficie**

Discussion

Les articles ne suscitant aucune discussion sont considérés comme adoptés.  
Jean-Luc Chollet (VDC), Jean-Jacques Schilt, directeur.

**Art. 3**

Roland Philippoz (Soc.), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement**  
**Dépôt**

*Alinéa 3 : L'exercice de cette servitude est limité à la réalisation, ~~en une ou deux fois,~~ d'un immeuble administratif et de logements ~~de trois niveaux sur rez,~~ d'une longueur maximale de 36 m et d'une hauteur de façade à la corniche de 14,50 m qui pourra être coiffée d'un gabarit de toitures ou attiques culminant 7 m plus haut, avec ~~ombles,~~ garage parking et sous-sol.*

Discussion

Diane Gilliard (POP), Jean-Jacques Schilt, directeur.

Vote

Le Conseil, à une bonne majorité, **accepte** l'amendement de M. Roland Philippoz (Soc.).

**Art. 4**

Roland Philippoz (Soc.), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement**  
**Dépôt**

*Suppression de l'alinéa 6.*

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de M. Roland Philippoz (Soc.).

**Art. 10**

Roland Philippoz (Soc.), qui dépose les amendements suivants :

<b>Amendements Dépôt</b>	<p><i>Alinéa 1<sup>er</sup> : Tant que durera le droit de superficie, le superficiaire devra une redevance annuelle calculée au taux de 5% (cinq pour cent) l'an sur la valeur du terrain fixée à Fr. 750.– Fr. 880.– le mètre carré, soit, au total, à Fr. ... (... francs); la redevance s'élève ainsi à Fr. .... (..... francs) ; elle sera due dès la date d'obtention du permis d'habiter.</i></p> <p><i>Alinéa 5 : Abrogé.</i></p>
<b>Discussion</b>	Jean-Jacques Schilt, directeur.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> successivement les deux amendements de M. Roland Philipoz (Soc.).
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le projet d'acte constitutif de droit distinct et permanent de superficie, amendé.
<b>Vote s/conclusion</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> la conclusion amendée du préavis, <b>soit, décide</b> :  d'autoriser la Municipalité à octroyer à la Fiduciaire Michel Favre S.A. un droit distinct et permanent de superficie grevant 1600 m <sup>2</sup> environ de la parcelle N° 7299 située à la route de Berne, aux conditions figurant dans le préavis N° 2005/62 de la Municipalité, du 15 septembre 2005, avec les modifications suivantes à l'acte constitutif de droit distinct et permanent de superficie :  <b>Article 3 - Durée</b> Alinéa 3 : L'exercice de cette servitude est limité à la réalisation d'un immeuble administratif et de logements d'une longueur maximale de 36 m et d'une hauteur de façade à la corniche de 14,50 m qui pourra être coiffée d'un gabarit de toitures ou attiques culminant 7 m plus haut, avec garage parking et sous-sol.  <b>Article 4 - Construction autorisée</b> Alinéa 6 : Abrogé.  <b>Article 10 - Redevance</b> Alinéa 1 <sup>er</sup> : Tant que durera le droit de superficie, le superficiaire devra une redevance annuelle calculée au taux de 5% (cinq pour cent) l'an sur la valeur du terrain fixée à Fr. 880.– le mètre carré, soit, au total, à Fr. ... (... francs) ; la redevance s'élève ainsi à Fr. .... (..... francs) ; elle sera due dès la date d'obtention du permis d'habiter.  Alinéa 5 : Abrogé.
<b>Rapport s/préavis N° 2005/71</b>	<p style="text-align: center;"><b>Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (Step)</b> <b>Remplacement de la chaudière de la ligne d'incinération des boues N° 2</b> <b>Construction d'une centrale de production de froid</b> <b>destinée à alimenter le bâtiment du Comité international olympique</b>  <i><b>Rapportrice</b> : M<sup>me</sup> Josianne Dentan (Rad.) [remplacée par M. Pierre Dallèves (Lib.)]</i></p>
<b>Discussion</b>	Elisabeth Müller (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 6, puis, avec 3 abstentions, les conclusions N<sup>os</sup> 7 à 10 du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver le projet de remplacement de la chaudière de récupération de la ligne d'incinération des boues N° 2 de la Step de Vidy ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 9'900'000.- ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus par la rubrique 4603.331 du budget du Service d'assainissement par annuité constante, la durée d'amortissement étant de 15 ans ;
4. de faire figurer, sous la rubrique 4603.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;
5. de balancer le compte d'attente ouvert pour les frais d'études par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;
6. de prendre acte des frais induits durant les travaux, lesquels seront inscrits au budget annuel de la Step pour le ou les exercices concernés ;
7. d'approuver le projet de construction d'une centrale de production de froid destinée à alimenter le bâtiment du Comité international olympique (CIO) ;
8. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'700'000.- ;
9. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 8 ci-dessus par la rubrique 7413.331 du budget du Service du gaz et du chauffage à distance à raison de Fr. 65'000.- pour les installations électromécaniques et Fr. 13'300.- pour le génie civil ;
10. de faire figurer, sous la rubrique 7413.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 8 ci-dessus.

**Rapport s/préavis  
N° 2005/66**

**Rénovation et extension de la voirie, réfection d'ouvrages  
et marquage routier**

**Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics**

**Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau  
et échanges périodiques des compteurs d'eau**

**Crédits cadres annuels 2006**

**Rapporteur : M. Marc Dunant (Soc.)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 6 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'940'000.– pour couvrir, en 2006, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, ainsi qu'à la remise en état du marquage routier ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatifs calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4201.331 et 4201.390 du budget du Service des routes et de la mobilité ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées au Service des routes et de la mobilité ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 10'190'000.– pour couvrir, en 2006, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics à raison de Fr. 2'550'000.– pour le Service d'assainissement, ainsi qu'à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau à raison de Fr. 7'640'000.– pour eauservice ;
5. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatifs calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4602.331 et 4602.390 du budget du Service d'assainissement, et sous les rubriques 4700.331 et 4700.390 du budget d'eauservice ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 4 les subventions qui pourraient être accordées à eauservice par l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

**Rapport s/préavis  
N° 2005/74**

**Crédits supplémentaires pour 2005  
(2<sup>e</sup> série)**

**Rapporteur : M. Claude Bonnard (Les Verts)**

**Discussion générale** La discussion n'est pas demandée.

**Discussion** La discussion n'est pas demandée.

**Vote** Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2005, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Dont en recettes</i>	
	Fr.	Fr.	
<b>A. Budget de fonctionnement</b>			
Total des crédits supplémentaires	<u>2'936'200.–</u>	<u>167'200.–</u>	
<b>B. Autorisations d'achats</b>			
Total des crédits supplémentaires	<u>426'900.–</u>	<u>0.–</u>	
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>			
Total des crédits complémentaires	<u>10'200.–</u>	<u>0.–</u>	

Rapport s/préavis  
N° 2005/79

**Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades**  
**Crédit cadre annuel 2006**

***Rapporteur : M. Dino Venezia (Lib.)***  
***[remplacé par M. Jean-Charles Bettens (Soc.)]***

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 3 du préavis, **soit, décide :**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2006 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Rapport s/postulat

**Postulat de M. Grégoire Junod et consorts**  
**demandant de doubler le nombre de places d'apprentissage**  
**à la Commune de Lausanne d'ici à 2008**

***Rapporteur : M. Jean-Luc Chollet (VDC)***

Discussion

Thérèse de Meuron (Rad.), Grégoire Junod (Soc.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, au vote, **décide :**

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/pétition

**Pétition de l'Assemblée générale de la Société de développement**  
**Boveresses–Eterpeys–Grangette–Praz-Séchaud**

**demandant la réintégration du quartier en zone Mobilis 11**

***Rapporteur : M. Paul-Louis Christe (Rad.)***

Discussion

Grégoire Junod (Soc.), qui demande le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Vote

Le président oppose la demande de M. Grégoire Junod (Soc.) à la proposition de la Commission (renvoi à la Municipalité pour étude et communication au Conseil).

Une majorité des membres du Conseil se prononce en faveur de la demande de M. Grégoire Junod (Soc.). Ainsi, le Conseil **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 65 *lit. a*) du Règlement du Conseil communal.

*Vœu de la Commission :*

*La Commission des pétitions émet le vœu que le problème soulevé par les pétitionnaires soit repris dans le préavis à venir sur les transports, étant donné qu'il concerne plusieurs quartiers de la ville.*

**Rapport s/préavis  
N° 2005/57**

**Mise en place d'une gestion de type « Parc naturel périurbain »,  
réserve forestière**

**Demande de crédit cadre**

**Rapporteur : M. Eddy Ansermet (Rad.)**

**Discussion**

Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 3 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– destiné à couvrir les frais de mise en place d'une gestion de type « Parc naturel périurbain » dans les forêts lausannoises ;
2. d'amortir le crédit susmentionné par prélèvement sur le Fonds pour le développement durable ;
3. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 1.

**Rapport s/préavis  
N° 2005/54**

**Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE  
pour l'exercice 2006**

**Rapporteur : M. Claude Bonnard (Les Verts)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 et 2 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 900'000.– pour couvrir les frais de mise à jour et d'extension du réseau communal lausannois de télécommunications RECOLTE ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sur les comptes N° 1500.0.390.2 et 1500.0.331.0.



Rapport s/préavis  
N° 2005/65

## Autorisations d'achats pour l'exercice 2006

Rapporteur : M. Claude Bonnard (Les Verts)

Amendements de la  
Commission

### A. Acquisitions de véhicules, machines et matériel

*Travaux, Service des routes et de la mobilité*

*Un appareil d'autodiagnostic : -Fr. 27'000.- :*

- 1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2006, un crédit de Fr. 5'210'700.- Fr. 4'210'200.- pour les achats de véhicules, de machines et de matériel selon la liste du préavis N° 2005/65, amputée d'un appareil d'autodiagnostic de la page 5 de Fr. 27'000.- ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;*

### B. Achats de matériels et logiciels informatiques

*La Commission des finances n'a pas été satisfaite par la réponse municipale à son interpellation concernant la politique d'achat des imprimantes. Rien ne répondait en effet au souci d'assister à l'augmentation exponentielle des coûts des consommables liés aux imprimantes couleur. Cette préoccupation est largement partagée par les membres de la Commission qui constatent que la somme de Fr. 35'550.- est demandée pour l'achat de nouvelles imprimantes. De plus, Fr. 60'000.- sont prévus pour les remplacements des imprimantes défectueuses.*

*La Commission décide de supprimer tout ou partie des imprimantes aux autorisations d'achats :*

- 2. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2006, un crédit de Fr. 938'000.- pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques selon la liste annexée au préavis N° 2005/65, à l'exclusion des imprimantes couleur. L'enveloppe de remplacement des imprimantes ne peut être utilisée pour l'achat d'imprimantes couleur que dans la mesure où elles sont rendues nécessaires par une application métier et où elles ne peuvent pas être échangées ailleurs dans l'Administration ;*

- ~~3.~~ 3. de porter en amortissement ~~audit crédit~~ desdits crédits les subventions et participations éventuelles à recevoir.*

### A. Acquisitions de véhicules, machines et matériel

Discussion

Les points ne suscitant pas de discussion sont considérés comme adoptés.

SP

Isabelle Truan (Lib.), Florence Germond (Soc.).

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** successivement les conclusions N°s 1 à 3 telles qu'amendées par la Commission des finances, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2006, un crédit de Fr. 4'210'200.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériel selon la liste du préavis N° 2005/65, amputée d'un appareil d'autodiagnostic (page 5) de Fr. 27'000.– ;
2. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2006, un crédit de Fr. 938'000.– pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques selon la liste annexée au préavis N° 2005/65, à l'exclusion des imprimantes couleur. L'enveloppe de remplacement des imprimantes ne peut être utilisée pour l'achat d'imprimantes couleur que dans la mesure où elles sont rendues nécessaires par une application métier et où elles ne peuvent pas être échangées ailleurs dans l'Administration ;
3. de porter en amortissement desdits crédits les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Rapport s/préavis  
N° 2005/69

**Extensions ordinaires des réseaux des Services industriels  
pour l'exercice 2005**

**Demande de crédit complémentaire**

**Rapporteur : M. Jean Meylan (Soc.)**

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 4 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 880'000.–, nécessaire à la couverture des frais de remplacement du réseau de distribution de gaz, somme à porter au débit du compte du bilan des Services industriels, sous Réseau de distribution de gaz ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 7400.390 et 7400.331 du budget du Service du gaz et du chauffage à distance ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 870'000.–, nécessaire à la réalisation cette année de cinq chantiers imprévus, somme à porter au débit du compte du bilan des Services industriels, sous Réseau de distribution d'électricité ;
4. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 7630.390 et 7630.331 du budget du Service de l'électricité.

Rapport s/préavis  
N° 2005/73

**Remplacements et extensions ordinaires  
des réseaux des Services industriels**

**Crédits cadres annuels 2006**

**Rapporteur : M. Gilles Meystre (Rad.)**

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, à l'unanimité, <b>accepte</b> les conclusions N<sup>os</sup> 1 et 2 du préavis, <b><u>soit, décide :</u></b></p> <p>1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 24'500'000.– pour couvrir, durant l'exercice 2006, les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux des Services industriels ainsi que le financement des projets de contracting énergétique, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">Fr.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réseaux du Service du gaz et du chauffage urbain .....</td> <td style="text-align: right;">15'200'000.–</td> </tr> <tr> <td>Contracting énergétique .....</td> <td style="text-align: right;">100'000.–</td> </tr> <tr> <td>Réseaux du Service de l'électricité .....</td> <td style="text-align: right;">7'700'000.–</td> </tr> <tr> <td>Réseau du Service du multimédia .....</td> <td style="text-align: right;">1'500'000.–</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b> .....</td> <td style="text-align: right;"><b><u>24'500'000.–</u></b></td> </tr> </tbody> </table> <p>2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles.</p>		Fr.	Réseaux du Service du gaz et du chauffage urbain .....	15'200'000.–	Contracting énergétique .....	100'000.–	Réseaux du Service de l'électricité .....	7'700'000.–	Réseau du Service du multimédia .....	1'500'000.–	<b>Total</b> .....	<b><u>24'500'000.–</u></b>
	Fr.												
Réseaux du Service du gaz et du chauffage urbain .....	15'200'000.–												
Contracting énergétique .....	100'000.–												
Réseaux du Service de l'électricité .....	7'700'000.–												
Réseau du Service du multimédia .....	1'500'000.–												
<b>Total</b> .....	<b><u>24'500'000.–</u></b>												
<b>Rapport s/pétition</b>	<p><b>Pétition du Centre chilien et consorts (1095 signatures)</b>  <b>pour des locaux à Lausanne</b></p> <p><b><i><u>Rapportrice</u> : M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.)</i></b></p>												
<b>Détermination de la Commission</b>	<p><i>Au vote, 4 voix s'expriment en faveur du transfert de cette pétition à la Municipalité pour étude et communication et 4 voix pour son classement. La Commission des pétitions n'émettra par conséquent aucune recommandation de vote à l'attention du Conseil communal.</i></p>												
<b>Discussion</b>	<p>La discussion n'est pas demandée.</p>												
<b>Vote</b>	<p>Le président soumet au vote soit le renvoi à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, soit le classement de cette pétition. Le Conseil, à une évidente majorité, <b><u>décide</u></b> :</p> <p>de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 <i>lit. b</i>) du Règlement du Conseil communal.</p>												
<b>Clôture</b>	<p>La séance est levée à 19 h 45.</p>												

**Première partie de la 10<sup>e</sup> séance du mardi 6 décembre 2005**

---

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

**Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin, président**

**Membres absents excusés :** Sylvianne Bergmann, Eric Blanc, Josianne Dentan, Christina Maier, Jacques Pernet.

**Membres absents non excusés :** André Gebhardt, Nicolas Gillard, Grégoire Junod, Francis Pittet, Isabelle Truan.

Membres présents	90
Membres absents excusés	5
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 20 h 25, en la salle du Conseil.

**Rapport s/préavis  
N° 2005/64**

**Commune de Lausanne**

**Budget de fonctionnement de l'exercice 2006**

**Plan des investissements pour les années 2006 et 2007**

**Fixation des traitements des membres de la Municipalité**

***Rapporteur : M. Denis Pache (VDC)***

***Président de la Commission permanente des finances***

**Amendement de la  
Commission**

**6. Sécurité sociale et Environnement**

**600** *Secrétariat général*

**6001** *Activités sociales et sanitaires*

**.365** *Subventions à des institutions : -Fr. 30'000.-.*

**Discussion générale**

Fabrice Ghelfi (Soc.), Marc Vuilleumier (POP), Claude Bonnard (Les Verts), Yves-André Cavin (Rad.), Jean-Luc Chollet (VDC), Daniel Brélaz, syndic.

**Discussion**

Les lignes budgétaires ne suscitant pas de discussion sont considérées comme adoptées.

**1. AGF**

Denis Pache (VDC), rapporteur.

**Service du personnel**

Diane Gilliard (POP), Daniel Brélaz, syndic.

**Vote**

Le Conseil, sans avis contraires, mais avec 1 abstention, **accepte** le budget de la Direction administration générale et finances.

**2. SP**

Denis Pache (VDC), rapporteur.

## Seconde partie de la 10<sup>e</sup> séance du mardi 6 décembre 2005

<b>Corps de police</b>	[2400.314] <u>Andrea Eggli (POP)</u> , qui dépose un <u>postulat</u> (« <i>Nettoyage des locaux de la Ville : au moins un salaire décent !</i> »).
<b>Vote</b>	Le Conseil, sans avis contraires, mais avec 1 abstention, <b>accepte</b> le budget de la Direction de la sécurité publique.
<b>3. CSP</b>	Denis Pache (VDC), rapporteur.
<b>Service de la culture</b>	[3600.365] <u>Gilles Meystre (Rad.)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
<b>Amendement Dépôt</b>	<b>3600 Service de la culture</b> .365 <i>Subventions à des institutions : Supprimer le montant de Fr. 100'000.– destiné à la Fondation pour les musiques actuelles.</i>
<b>Discussion</b>	Alain Hubler (POP), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Françoise Longchamp (Lib.), Jean-Jacques Schilt, directeur.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une évidente majorité, <b>refuse</b> l'amendement de M. Gilles Meystre (Rad.).
<b>Bibliothèque</b>	<u>David Payot (POP)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
<b>Amendement Dépôt</b>	<b>3700 Bibliothèque municipale</b> .434 <i>Redevances et prestations facturées : –Fr. 30'000.–.</i>
<b>Discussion</b>	Jean-Jacques Schilt, directeur, Michelle Tauxe-Jan (Soc.).
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> l'amendement de M. David Payot (POP).
<b>Sports</b>	<u>Alain Hubler (POP)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
<b>Amendement Dépôt</b>	<b>3800 Service des sports</b> .434 <i>Redevances et prestations facturées : –Fr. 32'000.–.</i>
<b>Discussion</b>	Grégoire Junod (Soc.), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Elisabeth Müller (Les Verts), Pierre Santschi (Les Verts), Alain Hubler (POP), Jean-Jacques Schilt, directeur, Daniel Brélaz, syndic, Evelyne Knecht (POP), Martine Fiora-Guttman (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur, Marc Vuilleumier (POP).
<b>Vote</b>	Le Conseil, par 44 oui, 38 non et 4 abstentions, <b>accepte</b> l'amendement de M. Alain Hubler (POP).
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une bonne majorité, <b>accepte</b> le budget amendé de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine.
<b>4. TVX</b>	Denis Pache (VDC), rapporteur.
<b>Routes &amp; mobilité</b>	[4201.427] Pierre Santschi (Les Verts).

## Seconde partie de la 10<sup>e</sup> séance du mardi 6 décembre 2005

<b>Vote</b>	Le Conseil, à l'unanimité, <b>accepte</b> le budget de la Direction des travaux.
<b>5. <u>EJE</u></b>	Denis Pache (VDC), rapporteur.
<b>Vote</b>	Le Conseil, sans avis contraires, mais avec 2 abstentions, <b>accepte</b> le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.
<b>6. <u>SSE</u></b>	Denis Pache (VDC), rapporteur.
<b>Secrétariat général</b>	Denis Pache (VDC), rapporteur.
<b>Vote s/amendement</b>	Le Conseil, à l'unanimité, <b>accepte</b> l'amendement de la Commission des finances ( <b>600 Secrétariat général</b> – 6001 Activités sociales et sanitaires – .365 Subventions à des institutions : –Fr. 30'000.–).
<b>Discussion</b>	<u>Nelson Serathiuk (Hors parti)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
<b>Amendement Dépôt</b>	<b>600 Secrétariat général</b> 6001 Activités sociales et sanitaires .365 Subventions à des institutions : +Fr. 12'000.–.
<b>Discussion</b>	Diane Gilliard (POP), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une évidente majorité, <b>refuse</b> l'amendement de M. Nelson Serathiuk (Hors parti).
<b>Service social</b>	<u>Fabrice Ghelfi (Soc.)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
<b>Amendement Dépôt</b>	<b>630 Service social Lausanne – CSR</b> 6302 Unités prestations .366 Aides individuelles : +Fr. 40'000.–.
<b>Discussion</b>	Adèle Thorens (Les Verts), Andrea Eggli (POP), Silvia Zamora, directrice, Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Jean-Luc Chollet (VDC), Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, par 49 oui, 37 non et 2 abstentions, <b>accepte</b> l'amendement de M. Fabrice Ghelfi (Soc.).
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une évidente majorité, <b>accepte</b> le budget amendé de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.
<b>Clôture</b>	La séance est levée à 22 h 35.

**Seconde partie de la 10<sup>e</sup> séance du mardi 6 décembre 2005**

---

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---



**Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin, président**

**Membres absents excusés :** Sylvianne Bergmann, Eric Blanc, Pierre Dallèves, Josianne Dentan, Thi Nguyen, Jean-Yves Pidoux, Pierre Santschi, Graziella Schaller, Michelle Tauxe-Jan, Isabelle Truan, Magali Zuercher.

**Membres absents non excusés :** André Gebhardt, Christina Maier, Francis Pittet.

Membres présents	86
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 19 h 00, en la salle du Conseil.

**Démission**

de M<sup>me</sup> Aline Gabus (POP) de la Commission permanente de gestion, avec effet au 7 décembre 2005. (Lettre du 6 décembre 2005.)

**Démission**

de M<sup>me</sup> Graziella Bertona (Hors parti) du Parti libéral, avec effet immédiat. (Lettre du 7 décembre 2005.)

**Question  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (POP) concernant l'avenir du Centre pluriculturel d'Ouchy.

**Postulat  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Andrea Egli (POP) : « Nettoyage des locaux de la Ville : au moins un salaire décent ! »

**Postulat  
Dépôt**

de M. Serge Segura (Rad.) : « Blécherette–Bellevaux : une nouvelle ligne de bus ».

**Rapport s/préavis  
N° 2005/64  
Suite**

**Commune de Lausanne**

**Budget de fonctionnement de l'exercice 2006**

**Plan des investissements pour les années 2006 et 2007**

**Fixation des traitements des membres de la Municipalité**

***Rapporteur : M. Denis Pache (VDC)***

***Président de la Commission permanente des finances***

<b>7. SI</b>	Denis Pache (VDC), rapporteur.
<b>Multimédia</b>	<u>Marc Vuilleumier (POP)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
<b>Amendement Dépôt</b>	<i>7700 Service du multimédia</i> .366 Aides individuelles : +Fr. 150'000.-.
<b>Discussion</b>	Grégoire Junod (Soc.), Claude Bonnard (Les Verts), Charles-Denis Perrin (Rad.), Alain Bron (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Eliane Rey, directrice des Services industriels.
<b>Vote</b>	Le Conseil, par 38 oui, 29 non et 5 abstentions, <b>accepte</b> l'amendement de M. Marc Vuilleumier (POP).
<b>Vote</b>	Le Conseil, avec quelques avis contraires, <b>accepte</b> le budget amendé de la Direction des services industriels.
<b>Discussion générale</b>	<u>Martine Fiora-Guttmann (Rad.)</u> , qui demande une <u>suspension de séance</u> .
<b>Interruption de séance</b>	Le président interrompt la séance entre 19 h 25 et 19 h 35.
<b>Discussion générale, suite</b>	Yves-André Cavin (Rad.), Marc Vuilleumier (POP), Grégoire Junod (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Jean-Luc Chollet (VDC), Nicole Grin (Lib.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Marc Vuilleumier (POP), Daniel Brélaz, syndic.
	<b><u>Plan des investissements pour les années 2006 et 2007</u></b>
	Denis Pache (VDC), rapporteur.
<b>Discussion générale</b>	La discussion générale n'est pas demandée.
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
	<b><u>Evolution présumée de la situation financière en 2006</u></b>
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
	<b><u>Rémunération des membres de la Municipalité</u></b>
<b>Discussion</b>	Daniel Péclard (VDC).
<b>Vote s/conclusions</b>	Le Conseil, à une bonne majorité, <b>accepte</b> la conclusion N° 1 amendée, puis, dans les mêmes proportions, les conclusions N <sup>os</sup> 2, 3 et 4. Avec un grand nombre d'abstentions, le Conseil <b>accepte</b> le préavis N° 2005/64 amendé, <b>soit, décide</b> :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2006 comme il suit :
 

Charges	Fr. 1'477'922'700.–
Revenus	<u>Fr. 1'473'512'900.–</u>
<b>Excédent des charges</b>	<b><u>Fr. 4'409'800.–</u></b>
2. de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2006 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2006 ;
4. de fixer comme suit le traitement annuel brut des membres de la Municipalité, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2006 :
 

Syndic	:	Fr. 253'034.–
Conseillers municipaux	:	Fr. 235'882.–

**Rapport s/r.-préavis  
N° 2005/41**

### **Réponses de la Municipalité à sept motions**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Marie-Josée Gillioz (Rad.)**

**Amendement de la  
commission**

*Refuser la réponse de la Municipalité à la motion de M. P. Payot demandant l'étude d'une modification des statuts de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne, en allongeant le délai de réponse de 3 ans pour inclure l'étude de ses demandes dans le prochain rapport-préavis sur la CPCL annoncé pour 2008.*

#### **3.1.1 Motion de M. Dino Venezia**

**Discussion**

Roland Ostermann (Les Verts), Xavier de Haller (Lib.), Daniel Brélaz, syndic.

#### **3.1.2 Motion de M. Pierre Payot**

**Discussion**

Andrea Eggli (POP), Daniel Brélaz, syndic, Andrea Eggli (POP).

#### **3.1.3 Motion de M<sup>me</sup> Andrea Eggli**

**Discussion**

Andrea Eggli (POP), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement  
Dépôt**

*Supprimer l'alinéa 3 des conclusions et ajouter à la fin de celles-ci :*

- *de refuser la réponse à la motion de M<sup>me</sup> Andrea Eggli intitulée « Lausanne 'hors zone' de l'Accord général sur le commerce des services » et de déclarer la Ville de Lausanne 'Hors zone AGCS'.*

**Discussion**

Nicole Grin (Lib.), Grégoire Junod (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Grégoire Junod (Soc.), Andrea Eggli (POP), Daniel Brélaz, syndic, Serge Segura (Rad.), David Payot (POP), Nicole Grin (Lib.), Daniel Brélaz, syndic ; le président déclare que l'amendement de M<sup>me</sup> Andrea Eggli (POP) n'est pas valable en vertu de l'art. 57, al. 3 du Règlement du Conseil communal, Andrea Eggli (POP).

	<p><b>3.1.4 <u>Motion de M. Charles-Denis Perrin</u></b></p>
<b>Discussion</b>	Charles-Denis Perrin (Rad.).
	<p><b>3.2.1 <u>Motion de M<sup>me</sup> Myriam Maurer-Savary</u></b></p>
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
	<p><b>3.2.2 <u>Motion de M<sup>me</sup> Angelina Pasche-Casadei</u></b></p>
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
	<p><b>3.2.3 <u>Motion de M<sup>me</sup> Myriam Maurer-Savary</u></b></p>
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> la conclusion N° 1.</p> <p>Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de la commission à la conclusion N° 2.</p> <p>La conclusion N° 3 recueillie, au vote, 38 oui, 38 non et 3 abstentions ; le président tranche en faveur du refus de la réponse municipale.</p>
	<p><u>M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.)</u> demande l'appel nominal. Sa demande étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :</p>
<b>Appel nominal</b>	<p><b><u>Oui</u></b> : Abbet Raphaël, Aigroz Dominique, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Bertona Graziella, Blanc Jean-Louis, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chappuis Gérard, Chollet Jean-Luc, Cornaz Mireille, Coupy Bernard, Fiora-Guttmann Martine, Gillard Nicolas, Gillioz Marie-Josée, Graf Albert, Gratier Tristan, Grin Nicole, de Haller Xavier, Hottinger Julian Thomas, Jacquat Philippe, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Pache Denis, Péclard Daniel, Peiry-Klunge Florence, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Segura Serge, Zahnd Bernard. (38.)</p> <p><b><u>Non</u></b> : Alvarez Henry Caroline, Attinger Doepper Claire, Bettens Jean-Charles, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bron Alain, Chautems Jean-Marie, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Dunant Marc, Eggli Andrea, Favre Sylvie, Freymond Sylvie, Gabus Aline, George-Christin Céline, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Hubler Alain, Julita Caroline, Junod Grégoire, Knecht Evelynne, Mach André, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Ostermann Roland, Payot David, Pellaton Berthold, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Salzmann Yvan, Schlachter Thomas, Serathiuk Nelson, Thorens Adèle, Trezzini Giampiero, Vuilleumier Marc. (38.)</p> <p><b><u>Abstentions</u></b> : Meylan Jean, Müller Elisabeth. (2.)</p>

La conclusion N° 3 recueillant, à l'appel nominal, 38 oui, 38 non et 2 abstentions, le président tranche en faveur du refus de la réponse municipale. Ainsi, le Conseil **refuse** la conclusion N° 3 et accorde à la Municipalité un délai de six mois pour répondre à la motion de M<sup>me</sup> Andrea Egli.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** successivement les conclusions N<sup>os</sup> 4 à 7, **soit, décide** :

- d'approuver les réponses de la Municipalité aux motions de :
  1. M. Dino Venezia – « Non à la retraite à 40 ans pour les conseillers municipaux. Non à un système de retraite incitant à la démagogie » ;
  2. M. Charles-Denis Perrin pour une Caisse de pensions communale plus éthique et transparente ;
  3. M<sup>me</sup> Myriam Maurer-Savary pour un partenariat parents-école à Lausanne ;
  4. M<sup>me</sup> Angelina Pasche-Casadei pour la création d'un bureau d'orientation pour les familles ;
  5. M<sup>me</sup> Myriam Maurer-Savary pour une participation des enfants handicapés (sourds, aveugles, etc.) à la Fête du Bois et à la Fête des écoles enfantines ;
- de refuser les réponses de la Municipalité aux motions de :
  1. M. Pierre Payot demandant l'étude d'une modification des statuts de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne, en allongeant le délai de réponse de trois ans pour inclure l'étude de ses demandes dans le prochain rapport-préavis sur la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne annoncé pour 2008 ;
  2. M<sup>me</sup> Andrea Egli intitulée Lausanne « hors zone » de l'Accord général sur le commerce des services. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à six mois.

Rapport s/r.-préavis  
N° 2005/47

### Mise en place d'une structure de travail social de proximité

Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Géraldine Savary intitulée :  
« Pour des éducateurs à la rencontre des jeunes »

**Rapporteur : M. Gilles Meystre (Rad.)**

Amendement de la  
commission

3. *d'autoriser la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation à demander un crédit spécial de Fr. 415'800.- pour les traitements et l'équipement durant l'exercice 2006 et de porter aux budgets 2006 2007 et suivants les montants nécessaires au fonctionnement de la structure de travail social de proximité.*

Discussion

Adèle Thorens (Les Verts), Thérèse de Meuron (Rad.), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement  
Dépôt**

3. *d'autoriser la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation à demander un crédit spécial de Fr. 415'800.– pour les traitements et l'équipement durant l'exercice 2006 et de porter aux budgets 2007 et suivants les montants nécessaires au fonctionnement de la structure de travail telle que prévue dans le cadre du présent rapport-préavis.*

**Discussion**

Marc Dunant (Soc.), Daniel Péclard (VDC), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement  
Dépôt**

3. *d'autoriser la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation à demander un crédit spécial de Fr. 415'800.– pour les traitements et l'équipement durant l'exercice 2006 et de porter ~~aux budgets 2007 et suivants~~ **au budget 2007** les montants nécessaires au fonctionnement de la structure de travail.*

**Discussion**

Thérèse de Meuron (Rad.), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Jean-Luc Chollet (VDC).

**Votes**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion N° 1.

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** la conclusion N° 2.

Pour la conclusion N° 3, le président oppose l'amendement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (Rad.) à celui de la commission. Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** l'amendement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (Rad.).

Le président oppose l'amendement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (Rad.) à celui de M. Daniel Péclard (VDC). L'amendement de M. Daniel Péclard (VDC) ne recueille que 4 avis favorables. L'amendement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (Rad.) est ainsi **accepté** à une évidente majorité.

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** la conclusion N° 3 amendée.

Le Conseil, avec 1 avis contraire, **accepte** les conclusions amendées du rapport-préavis N° 2005/47, **soit, décide** :

1. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Géraldine Savary « Pour des éducateurs à la rencontre des jeunes » ;
2. d'accepter la mise en place d'une structure de travail social de proximité, et d'autoriser la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation à engager le personnel nécessaire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;
3. d'autoriser la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation à demander un crédit spécial de Fr. 415'800.– pour les traitements et l'équipement durant l'exercice 2006 et de porter aux budgets 2007 et suivants les montants nécessaires au fonctionnement de la structure de travail telle que prévue dans le cadre du présent rapport-préavis.

**Clôture**

La séance est levée à 22 h 25.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

**Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin, président**

**Membres absents excusés :** Eric Blanc, Jean-Louis Blanc, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Sylvie Freymond, Daniel Péclard, Jacques Pernet, Solange Peters.

**Membres absents non excusés :** Josianne Dentan, André Gebhardt, Tristan Gratier, Caroline Julita, Evelyne Knecht, Gilles Meystre, Philippe Mivelaz, Jean Mpoy, Charles-Denis Perrin, Jean-Yves Pidoux, Francis Pittet, Gianni John Schneider, Magali Zuercher.

Membres présents	78
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	13
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

**Prestation de serment**

Il est procédé à la prestation de serment de M<sup>me</sup> Geneviève Chiché-Vionnet (Soc.).

**Décès**

survenu le 10 janvier dernier, de M<sup>me</sup> Violetta Bourquin, mère de M. Jean-Christophe Bourquin, président. M. Daniel Brélaz, syndic, rend hommage à la disparue et invite le Conseil à observer un instant de silence.

**Pétition  
Dépôt**

de M. Kyril Gossweiler pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions.  
Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Pétition  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Sylvie Pagano Studer et consorts (604 signatures) pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos.  
Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communications  
municipales**

- 29 novembre 2005 : Pétition de M. Yves Frôté et consorts contre la construction d'un multiplexe au Rôtillon intitulée « Assez de multiplexes à Lausanne ! »
- 29 novembre 2005 : Ouverture d'un compte d'attente destiné à couvrir les frais d'études liés au projet d'installation d'électrofiltres à la chaufferie de la Tuilière.



- 7 décembre 2005 : Echange de correspondance entre la Municipalité et le Département fédéral de justice et police en réponse à la résolution adoptée par le Conseil communal le 30 août 2005 au terme du débat sur l'interpellation urgente de M. Fabrice Ghelfi et consorts (« *Quels seront les effets collatéraux pour Lausanne de la révision de la Loi sur l'asile ?* »).
- 19 décembre 2005 : Nouveau statut pour le personnel de police – Ouverture d'un compte d'attente pour financer les études liées à la définition des fonctions du Corps de police.
- 20 décembre 2005 : Organisation de la Municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2006.
- 3 janvier 2006 : Départ à la retraite de M. Jean-François Cachin, chef du Service de secours et d'incendie, et nomination, pour lui succéder, de M. Jean-Luc Berney.
- 3 janvier 2006 : Prélèvement sur le Fonds pour le développement durable pour l'amélioration du cheminement menant de Valmont à Praz-Séchaud/Boveresses.

**Question**  
**Réponse**

à la question (N° 39) de M<sup>me</sup> Céline George-Christin (POP) sur l'augmentation des primes de l'assurance maladie de base.

**Postulat**  
**Dépôt**

de M<sup>me</sup> Christina Maier (Hors parti) : « Turbo-mesures pour les véhicules moins polluants à Lausanne ! »

**Interpellation**  
**Dépôt**

de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.) et consorts (4 cosignataires) : « Qu'en est-il des initiatives culturelles du centre-ville ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Election**  
**complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal en remplacement de M. Dino Venezia (Lib.).

M<sup>me</sup> Françoise Longchamp, au nom du groupe libéral, propose la candidature de M. Pierre Dallèves (Lib.).

Le Conseil désigne, à main levée, M. Pierre Dallèves (Lib.) comme membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal.

**Election**  
**complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M. Berthold Pellaton (Soc.).

M. Fabrice Ghelfi, au nom du groupe socialiste, propose la candidature de M. Roland Philippoz (Soc.).

	<p>Le Conseil désigne, à main levée, M. Roland Philippoz (Soc.) comme membre de la Commission permanente des pétitions.</p> <hr/>
<b>Election complémentaire</b>	<p>d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M<sup>me</sup> Aline Gabus (POP).</p> <p>M. Marc Vuilleumier, au nom du groupe POP et Gauche en mouvement, propose la candidature de M<sup>me</sup> Andrea Eggli (POP).</p> <p>Le Conseil désigne, à main levée, M<sup>me</sup> Andrea Eggli (POP) comme membre de la Commission permanente de gestion.</p> <hr/>
<b>Questions orales</b>	
<b>I.</b>	<p>M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (Rad.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.</p>
<b>II.</b>	<p>M. David Payot (POP) ; M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.</p>
<b>III.</b>	<p>M<sup>me</sup> Isabelle Truan (Lib.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.</p>
<b>IV.</b>	<p>M<sup>me</sup> Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.</p>
<b>V.</b>	<p>M. Yves-André Cavin (Rad.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.</p> <hr/>
<b>Rapport s/préavis N° 2005/43</b>	<p><b>Plan partiel d'affectation concernant les parties nord des parcelles N<sup>os</sup> 5441, 5442 et 5444, comprises entre l'avenue d'Ouchy, le chemin de Brillancourt, le chemin de Beau-Rivage et le chemin de Roseneck</b></p> <p><b>Addenda au plan de quartier N° 460 du 15 janvier 1965</b></p> <p><b><u>Rapporteuse</u> : M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts)</b></p>
<b>Discussion générale</b>	<p>Roland Ostermann (Les Verts).</p>
<b>Discussion</b>	<p>La discussion sur le règlement n'est pas demandée.</p>
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le règlement.</p>
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, avec quelques abstentions, <b>accepte</b> les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 7 du préavis, <b><u>soit, décide</u></b> :</p>

1. d'approuver comme fraction du plan d'extension le plan partiel d'affectation concernant les parties nord des parcelles N<sup>os</sup> 5441, 5442 et 5444, comprises entre l'avenue d'Ouchy, le chemin de Brillancourt, le chemin de Beau-Rivage et le chemin de Roseneck. Addenda au plan de quartier N<sup>o</sup> 460 du 15 janvier 1965, avec les modifications suivantes :
  - L'article 3 devient : L'article 3 du chapitre II du PQ 460 est modifié. Les superstructures à fonction technique, telles que cages d'ascenseur et de ventilation, cheminées, peuvent dépasser la cote d'altitude fixée. Elles seront groupées, réduites au minimum nécessaire et traitées d'une manière esthétiquement satisfaisante. Elles sont cependant exclues sur le bâtiment C ;
  - L'article 4 devient : L'article du chapitre III du PQ N<sup>o</sup> 460 est modifié : Les bâtiments sont destinés à l'habitation, au commerce et aux bureaux. Les grandes surfaces de type « Centre commercial » sont exclues ;
2. de radier du plan d'extension les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité à l'intervention et à l'opposition déposées pendant l'enquête publique ;
4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N<sup>o</sup> 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à six ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Rapport s/préavis  
N<sup>o</sup> 2005/56

**Réfection des collecteurs intercommunaux  
de concentration des eaux usées des bassins versants  
Louve, Rionzi et Petit-Flon**

**Rapporteur : M. Roland Rapaz (Soc.)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 6 du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver le projet de réfection des collecteurs intercommunaux de concentration des eaux usées des bassins Louve, Rionzi et Petit-Flon ;

./.

2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'565'000.– ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les subventions cantonales perçues ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les parts refacturées aux Communes du Mont-sur-Lausanne et de Romanel-sur-Lausanne ;
5. d'amortir la part lausannoise du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus par la rubrique 4602.331 du budget du Service d'assainissement à raison de Fr. 12'000.– par an ;
6. de faire figurer, sous la rubrique 4602.390, les intérêts découlant de la part lausannoise du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus.

Rapport s/préavis  
N° 2005/59

**Construction d'une installation de production de biogaz  
avec couplage chaleur-force sur le domaine des Saugealles**

***Rapporteur : M. Jean-Charles Bettens (Soc.)***

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.).

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 et 2 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 785'000.– destiné à la construction d'une installation de production de biogaz avec couplage chaleur-force sur le domaine des Saugealles ;
2. d'approuver le financement de ce crédit par prélèvement sur le Fonds pour le développement durable Agenda 21.

Rapport s/préavis  
N° 2005/75

**Centre sportif de Vidy**

**Création d'un terrain en matière synthétique,  
pose d'une clôture et rénovation de l'éclairage**

***Rapporteuse : M<sup>me</sup> Céline George-Christin (POP)***

Discussion

Jean-Pierre Bébox (Rad.).

Vote

Le Conseil, sans avis contraires mais avec 2 abstentions, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 4 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'800'000.– destiné à la création d'un terrain en matière synthétique, à la pose d'une clôture et à la rénovation de l'éclairage dans le secteur du Centre sportif de Vidy ;

./.

2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de Fr. 180'000.– par le budget de Culture, Sports, Patrimoine, Service des sports, rubrique 3800.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

**Rapport sur la  
gestion en 2004**

**Gestion municipale en 2004**

**Réponse aux 45 observations de la Commission de gestion**

***Rapportrice : M<sup>me</sup> Nicole Grin (Lib.)  
présidente de la Commission permanente de gestion***

**Discussion**

Les réponses ne suscitant aucune discussion sont réputées adoptées.

**A. Réponses acceptées sans discussion par la Commission**

La discussion n'est pas demandée.

**B. Réponses acceptées par la Commission après avoir reçu des compléments d'information**

**N° 3**

Pierre Santschi (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

**Vote**

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** la réponse de la Municipalité à l'observation N° 3.

**N° 40**

Graziella Schaller (Lib.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**Vote**

Le Conseil, avec quelques abstentions, **accepte** la réponse de la Municipalité à l'observation N° 40.

**C. Réponses acceptées après avoir été préalablement refusées par la Commission**

**N° 18**

Roland Ostermann (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux.

**Vote**

Le Conseil, avec quelques abstentions, **accepte** la réponse de la Municipalité à l'observation N° 18.

**D. Réponses sur lesquelles la Commission s'abstient**

**N<sup>os</sup> 8 et 9**

Nicole Grin (Lib.), présidente.

<b>Vote</b>	Le Conseil, avec un grand nombre d'abstentions, <b>refuse</b> les réponses de la Municipalité aux observations N <sup>os</sup> 8 et 9.
	<b>E. Réponses refusées par la Commission</b>
<b>N° 17</b>	Olivier Français, directeur des Travaux, Sylvianne Bergmann (Les Verts), Olivier Français, directeur.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> la réponse de la Municipalité à l'observation N° 17.
<b>N° 26</b>	Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Nicole Grin (Lib.), Roland Rapaz (Soc.), Sylvianne Bergmann (Les Verts).
<b>Vote</b>	Le Conseil, avec 44 oui, quelques non et « une bonne poignée » d'abstentions, <b>accepte</b> la réponse de la Municipalité à l'observation N° 26.
<b>N° 32</b>	Graziella Schaller (Lib.), Olivier Français, directeur des Travaux.
<b>Vote</b>	Le Conseil, par 33 oui, 26 non et 19 abstentions, <b>accepte</b> la réponse de la Municipalité à l'observation N° 32.
<b>Discussion générale</b>	Pierre Santschi (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux, Nicole Grin (Lib.), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Yves Pidoux (Les Verts).  Ainsi, le Conseil <b>décide</b> :  d'approuver la gestion de la Municipalité en 2004, le rapport de la Commission de gestion et les réponses municipales à 42 (quarante-deux) des observations présentées par la Commission de gestion pour l'exercice 2004, et de refuser les réponses aux observations N <sup>os</sup> 8, 9 et 17.
<b>Rapport s/initiative</b>	<b>Initiative de M<sup>me</sup> Isabelle Truan</b> <b>pour une vraie politique du logement, fondée sur les moyens</b> <b>dont dispose actuellement la Commune</b> <b><u>Rapporteur</u> : M. Roland Philippoz (Soc.)</b>
<b>Motion</b>	En vertu des nouvelles dispositions légales, <u>M<sup>me</sup> Isabelle Truan (Lib.)</u> choisit la voie de la <u>motion</u> pour cette initiative.
<b>Municipalité</b>	Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
<b>Discussion</b>	Nicolas Gillard (Rad.), Grégoire Junod (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Raphaël Abbet (VDC), Grégoire Junod (Soc.), Marc Vuilleumier (POP), Jean-Luc Chollet (VDC), Isabelle Truan (Lib.), Silvia Zamora, directrice.

**Votes**

**1. Mesures qui permettent d'améliorer la constructibilité ou la disponibilité du sol**

Le Conseil, par 32 oui, 41 non et 3 abstentions, **refuse** la prise en considération du point 1 a) (*Légalisation des terrains libres en constructibles*) de la motion.

Le Conseil, au vote, **refuse** la prise en considération du point 1 b) (*Densification des zones construites existantes pour améliorer la rentabilité économique et sociale de l'occupation du sol*) de la motion.

**2. Mesures qui permettent d'agir sur les coûts de construction mais au niveau communal**

Le Conseil, au vote, **refuse** la prise en considération point 2 e) (*Accélération des procédures*) de la motion.

Le Conseil, au vote, **refuse** la prise en considération point 2 f) (*Allègement fiscal*) de la motion.

Le Conseil, au vote, **refuse** la prise en considération point 2 g) (*Au niveau foncier*) de la motion.

Ainsi, le Conseil **décide** :

de refuser la prise en considération de cette motion.

**Clôture**

La séance est levée à 20 h 15.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

**Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin, président**

**Membres absents excusés :** Eric Blanc, Jean-Louis Blanc, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Sylvie Freymond, Caroline Julita, Philippe Mivelaz, Jean Mpoy, Jacques Pernet, Solange Peters, Francis Pittet.

**Membres absents non excusés :** Claire Attinger Doepper, Josianne Dentan, André Gebhardt, Tristan Gratier, Alain Hubler, Gilles Meystre, Daniel Péclard, Gianni John Schneider.

Membres présents	80
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	8
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 20 h 55, en la salle du Conseil.

**Rapport s/r.-préavis  
N° 2005/82**

**Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller intitulée**

**« Pour la valorisation de la Forêt de Sauvabelin  
en tant que milieu naturel et lieu de promenade »**

**Rapporteur de majorité : M. Nicolas Gillard (Rad.)**

**Rapporteuse de minorité : M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts)**

**Discussion**

Jean-Luc Chollet (VDC), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

d'approuver la réponse à la motion de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller.

**Postulat**

de M. Roland Rapaz (Soc.) : « De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre-ville. »

**Municipalité**

La parole n'est pas demandée.

**Renvoi**

Martine Fiora-Guttmann (Rad.) demande le renvoi en commission.

Sa requête étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.



<b>Postulat</b>	de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) : « Enfin, en bus, en famille à Lausanne, ensemble ! »
<b>Municipalité</b>	La parole n'est pas demandée.
<b>Renvoi</b>	Le renvoi en commission n'est pas demandé.
<b>Discussion</b>	Grégoire Junod (Soc.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>décide</b> :  de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.
<hr/>	
<b>Postulat</b>	de M. Roland Philippoz (Soc.) pour que Lausanne soutienne les projets de la Fondation Digger, active dans le déminage humanitaire, et contribue ainsi à lutter contre les conséquences dramatiques des mines antipersonnel.
<b>Municipalité</b>	Daniel Brélaz, syndic.
<b>Renvoi</b>	Françoise Longchamp (Lib.) demande le renvoi en commission.  Sa requête étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.
<hr/>	
<b>Postulat</b>	de M <sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts) : « Plus d'espace libre pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier. »
<b>Municipalité</b>	La parole n'est pas demandée.
<b>Renvoi</b>	Martine Fiora-Guttmann (Rad.) demande le renvoi en commission.  Sa requête étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.
<hr/>	
<b>Postulat</b>	de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : « Particules fines et ozone : pour des mesures de santé publique et de protection de l'environnement. »
<b>Municipalité</b>	La parole n'est pas demandée.
<b>Renvoi</b>	Le renvoi en commission n'est pas demandé.
<b>Discussion</b>	Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>décide</b> :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Postulat**

de M<sup>me</sup> Andrea Eggli (POP) : « Nettoyage des locaux de la Ville : au moins un salaire décent ! »

**Municipalité**

La parole n'est pas demandée.

**Renvoi**

Martine Fiora-Guttmann (Rad.) demande le renvoi en commission.

Sa requête étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.

**Postulat**

de M. Serge Segura (Rad.) : « Blécherette–Bellevaux : une nouvelle ligne de bus. »

**Municipalité**

La parole n'est pas demandée.

**Renvoi**

Michelle Tauxe-Jan (Soc.) demande le renvoi en commission.

Sa requête étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.

**Interpellation**

de M. Philippe Martin (Rad.) : « Quelles sont pour la Ville les conséquences de l'orage du 18 juillet 2005 ? »

**Discussion**

Philippe Martin (Rad.), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution**

**Dépôt**

*Afin de pallier l'absence d'une assurance couvrant les éventuels dégâts causés par la grêle aux vignes de la Ville de Lausanne, le Conseil communal souhaite que la Municipalité provisionne un montant pour risques non assurés. Ce montant devrait correspondre au maximum au tiers de la recette moyenne annuelle de la vente des vins calculée sur une période couvrant les huit dernières années. Le capital devrait être constitué sur une période de quatre ans au maximum et, s'il devait être partiellement ou totalement utilisé, il serait alimenté à nouveau.*

**Discussion**

Jean-Luc Chollet (VDC), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Philippe Martin (Rad.), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Luc Chollet (VDC).

**Vote**

Le Conseil, au vote, **refuse** la résolution de M. Philippe Martin (Rad.).

## Seconde partie de la 12<sup>e</sup> séance du mardi 17 janvier 2006

<b>Interpellation</b>	de M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts) : « L'aérodrome régional Lausanne-la Blécherette, une nouvelle plaque tournante de l'aviation en Suisse romande pour les hommes d'affaires ? »
<b>Discussion</b>	<u>Julian Thomas Hottinger (Les Verts)</u> , qui dépose les résolutions suivantes, <i>invitant</i> :
<b>Résolutions</b> <b>Dépôt</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. la <i>Municipalité de Lausanne</i> à tenir informé le <i>Conseil communal</i> de l'évolution des recours déposés par les <i>Communes environnantes</i> ;</li><li>2. la <i>Municipalité</i> à tenir informé le <i>Conseil communal</i> de l'avis cantonal en ce qui concerne la déclaration des émissions pour les oxydes d'azote lié à l'exploitation de l'aérodrome. Un avis demandé par l'<i>Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage</i> dans son rapport du 24 août 2004 concernant l'exploitation de l'aérodrome de la Blécherette.</li></ol>
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> les résolutions de M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts). <hr/>
<b>Interpellation</b> <b>Développement</b>	Françoise Longchamp (Lib.) développe son interpellation urgente intitulée : « Qu'en est-il des initiatives culturelles du centre-ville ? »
<b>Réponse municipale</b>	Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
<b>Discussion</b>	Françoise Longchamp (Lib.), Doris Cohen-Dumani, directrice, Françoise Longchamp (Lib.), Doris Cohen-Dumani, directrice. Le Conseil prend acte de la réponse de la <i>Municipalité</i> à ladite interpellation. <hr/>
<b>Interpellation</b>	de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) s'enquérant de la nécessité d'une modification de l'arrêté d'imposition.
<b>Discussion</b>	Jean-Yves Pidoux (Les Verts). Le Conseil prend acte de la réponse de la <i>Municipalité</i> à ladite interpellation. <hr/>
<b>Clôture</b>	La séance est levée à 22 h 05. <hr/>
	Le président : <span style="float: right;">Le secrétaire :</span>
	..... <span style="float: right;">.....</span>
	Les scrutateurs :
	..... <span style="float: right;">.....</span>

**Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin, président**

**Membres absents excusés :** Jean-Pierre Bébox, Eric Blanc, Jean-Louis Blanc, Pierre Dallèves, Daniel Péclard, Nelson Serathiuk, Isabelle Truan.

**Membres absents non excusés :** Yves-André Cavin, André Gebhardt, Nicolas Gillard, Gisèle-Claire Meylan, Gilles Meystre, Jacques Pernet, Gianni John Schneider, Magali Zuercher.

Membres présents	85
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	8
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

**Décès**

survenu le 27 janvier dernier, de M. Georges Peters, membre du Conseil communal en 1978 et 1979, et père de M<sup>me</sup> Solange Peters, conseillère communale.

Le Conseil rend hommage au disparu en observant un instant de silence.

**Lettre**

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis et rapports-préavis N<sup>os</sup> 2005/18, 2005/61, 2005/76, 2005/78, 2005/80 et 2005/81. (2 février 2006.)

**Pétition  
Dépôt**

du Groupement des habitants du quartier de la Violette, de la Société de développement du Nord et consorts (402 signatures) : « Non à la démolition du Foyer du Soldat ! ».

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Question  
Réponse**

à la question (N<sup>o</sup> 37) de M. Alain Hubler (POP) : « Bandes dessinées et politique d'achat de la Ville. » (25 janvier 2006.)

**Question  
Réponse**

à la question (N<sup>o</sup> 41) de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (POP) sur l'avenir du Centre pluriculturel d'Ouchy. (25 janvier 2006.)

**Postulat  
Dépôt**

de M. Serge Segura (Rad.) : « Ville de Lausanne : interface pour l'apprentissage. »

<b>Postulat Dépôt</b>	de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) et consorts (1 cosignataire) : « Assurer la mixité, c'est aussi... permettre l'accès à l'acquisition de logements pour ceux qui le demandent. »  _____
<b>Postulat Dépôt</b>	de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) : « Lausanne a mal à son air pur, plaider pour un plan général climatique PGC. »  _____
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) et consorts (5 cosignataires) : « Smog hivernal : dans l'atmosphère et dans les institutions. »  L'urgence est demandée pour cette interpellation.  _____
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Diane Gilliard (POP) et consorts (4 cosignataires) : « La pollution atmosphérique n'est pas une fatalité. Des mesures urgentes s'imposent. »  L'urgence est demandée pour cette interpellation.  _____
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Sylvie Favre (Soc.) et consorts (5 cosignataires) : « Pour un air plus sain à Lausanne. »  L'urgence est demandée pour cette interpellation.  _____
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts) et consorts (1 cosignataire) : « Pour une journée 'En ville, sans ma voiture !' à Lausanne le 22 septembre 2006. »  _____
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M. Olivier Martin (Rad.) : « Ville de Lausanne : collectivité publique ou société d'assurance ? »  _____
<b>Election complémentaire</b>	d'un suppléant à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal en remplacement de M. Pierre Dallèves (Lib.).  M <sup>me</sup> Nicole Grin, au nom du groupe libéral, propose la candidature de M. Xavier de Haller (Lib.).  Le Conseil désigne, à main levée, M. Xavier de Haller (Lib.) comme suppléant à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal.  _____
<b>Questions orales</b>	
<b>I.</b>	M. Alain Hubler (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
<b>II.</b>	M <sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

- III.** M. Charles-Denis Perrin (Rad.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- IV.** M<sup>me</sup> Graziella Schaller (Lib.) ; M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
- V.** M<sup>me</sup> Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

**Rapport s/préavis**  
**N° 2006/2**

**Admissions à la bourgeoisie de Lausanne**

**Rapporteur : M. Pierre Santschi (Les Verts)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Scrutin**

Le bureau ad hoc – Filip Uffer (Soc.), Sylvie Favre (Soc.), Paul-Louis Christe (Rad.), Jacques Bonvin (Les Verts), Xavier de Haller (Lib.), Jean Mpoy (POP) et Albert Graf (VDC) – dépouille au bureau du Conseil.

**Résultat**

Bulletins délivrés : **81** ; rentrés : **81** ; nuls : **1**.

Bulletins valables : **80** ; majorité absolue : **41**.

*(Bulletins blancs : 1.)*

Tous les candidats sont admis par un nombre de voix allant de **75** à **79** :

**Rapport s/préavis**  
**N° 2005/18**

**La Société anonyme La Maison Ouvrière « B » SA**

**Prolongation de la durée de deux droits distincts et permanents de superficie**

**Rapporteur : M. Thomas Schlachter (Les Verts)**

**Discussion**

Diane Gilliard (POP).

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

d'autoriser la Municipalité à prolonger jusqu'au 31 décembre 2049 la durée du droit distinct et permanent de superficie N° 2806, grevant la parcelle N° 2667 sise au chemin d'Entre-Bois 12 à 16, et jusqu'au 8 octobre 2052 la durée du droit distinct et permanent de superficie N° 95, grevant les parcelles N°s 2665 et 2666 sises au chemin d'Entre-Bois 18 à 22 et 24 à 28, établis en faveur de La Maison Ouvrière « B » SA.

**Rapport s/préavis  
N° 2005/61**

**Construction d'une station de remplissage  
pour véhicules fonctionnant au gaz naturel carburant (GNC)**

**Rapporteur : M. Gilles Meystre (Rad.)**  
**[remplacé à la tribune par M. Giampiero Trezzini (Les Verts)]**

**Discussion**

Alain Hubler (POP), Giampiero Trezzini (Les Verts), Eliane Rey, directrice des Services industriels.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N°s 1 à 4 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 750'000.– destiné à la construction d'une station de remplissage pour l'alimentation de véhicules fonctionnant au gaz naturel ;
2. de porter en amortissement du crédit ci-dessus la subvention de Fr. 150'000.– à recevoir de Gaznat SA ;
3. d'accepter le financement restant de la station de remplissage de la Borde pour Fr. 600'000.– par le Fonds pour le développement durable « Agenda 21 » ;
4. de porter en amortissement du crédit ci-dessus la participation de Fr. 600'000.– du Fonds « Agenda 21 ».

**Rapport s/préavis  
N° 2005/76**

**Réorganisation des procédés de nettoyage  
et du service hivernal de la Ville de Lausanne**

**« Entretien 2006 »**

**Rapporteuse : M<sup>me</sup> Isabelle Truan (Lib.)**  
**[remplacée à la tribune par M. Tristan Gratier (Rad.)]**

**Amendement de la  
commission**

***Conclusion N° 9 nouvelle*** : d'informer la Commission des finances des conditions de leasing.

**Discussion**

Pierre Santschi (Les Verts), Claire Attinger Doepper (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux, Claire Attinger Doepper (Soc.), Diane Gilliard (POP).

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion N° 1 du préavis.

Le Conseil, sans avis contraires, mais avec quelques abstentions, **accepte** successivement les points *a)*, *b)* et *c)* de la conclusion N° 2 du préavis.

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** successivement les conclusions N<sup>os</sup> 2 à 9 amendées du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver le projet de réorganisation des procédés de nettoyage et du service hivernal de la Ville de Lausanne tel que présenté ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'012'800.–, réparti comme il suit :
  - a) Fr. 1'980'000.– pour les bâtiments,
  - b) Fr. 730'000.– pour les poubelles,
  - c) Fr. 2'302'800.– pour les véhicules et machines ;
3. de balancer le compte d'attente ouvert pour l'étude de réorganisation de l'entretien et du nettoyage des chaussées, ainsi que des AMV, par le prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 2 c) ci-dessus ;
4. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus par la rubrique 4201.331 du budget du Service des routes et de la mobilité ;
5. de faire figurer, sous la rubrique 4201.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;
6. d'approuver le principe de la conclusion de contrats de leasing renouvelables pour la mise à disposition du Service des routes et de la mobilité d'un parc de véhicules et engins tel que décrit dans le chapitre 11.2.1, cas échéant de déléguer la signature de ces contrats au directeur des Travaux ;
7. de faire figurer, sous la rubrique 4201.316 du budget, les frais découlant des contrats de leasing ;
8. d'accorder un crédit spécial de fonctionnement pour 2006, sous la rubrique 4201.318 du budget, de Fr. 150'000.– découlant de la campagne de communication et de sensibilisation ;
9. d'informer la Commission des finances des conditions de leasing.

**Rapport s/r.-préavis  
N° 2005/78**

**Métro m2 et Réseau tl 08**

**Réaménagement des espaces publics**

**Couverture du m2 entre la rue du Liseron et l'avenue de Cour**

**Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Magali Zuercher**

**Rapporteur : M. Philippe Martin (Rad.)**

**Discussion**

Andrea Egli (POP), Jean-Charles Bettens (Soc.), François Huguenet (Les Verts), Alain Hubler (POP), Florence Germond (Soc.), Jean-Luc Chollet (VDC), Magali Zuercher (Soc.), Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Martine Fiora-Guttmann (Rad.), Olivier Français, directeur des Travaux, Daniel Brélaz, syndic, Grégoire Junod (Soc.), Olivier Français, directeur, Alain Hubler (POP), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Olivier Français, directeur, Daniel Brélaz, syndic.



## Première partie de la 13<sup>e</sup> séance du mardi 7 février 2006

### Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1, 2 et 3 du rapport-préavis.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 4, 5 et 6 du rapport-préavis.

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** la conclusion N<sup>o</sup> 8 du rapport-préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 21'000'000.– pour la construction des aménagements d'espaces publics aux abords des stations du m2 et sur le réseau 08, réparti comme suit :
  - a) Fr. 16'940'000.– pour le Service des routes et de la mobilité (génie civil) ;
  - b) Fr. 3'120'000.– pour le Service des routes et de la mobilité (régulation du trafic, marquages) ;
  - c) Fr. 940'000.– pour le Service des parcs et promenades ;
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
  - a) Fr. 847'000.– par la rubrique 4201.331 pour le Service des routes et de la mobilité (génie civil) ;
  - b) Fr. 624'000.– par la rubrique 4201.331 pour le Service des routes et de la mobilité (régulation, marquage) ;
  - b) Fr. 94'000.– par la rubrique 6600.331 pour le Service des parcs et promenades ;
3. de faire figurer sous les rubriques 4201.390 et 6600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'700'000.– pour la construction de la couverture de la tranchée du métro m2 entre le pont du Liseron et la nouvelle station « Délices » sur laquelle seront aménagés une promenade publique arborée ainsi que deux espaces publics minéraux, l'un sur la station « Jordils » et l'autre sur la station « Délices » ;
5. d'amortir annuellement les dépenses à raison de Fr. 470'000.– par la rubrique 6600.331 pour le Service des parcs et promenades ;
6. de faire figurer sous les rubriques 6600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant au point 4 ci-dessus ;
7. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais de concours et d'étude de la couverture du m2 entre la rue du Liseron et l'avenue de Cour par prélèvement sur le crédit prévu sous le chiffre 4 ;
8. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Magali Zuercher demandant l'élaboration d'un catalogue pour l'aménagement de l'espace public à Lausanne.

### Clôture

La séance est levée à 19 h 50.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

**Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin, président**

**Membres absents excusés :** Jean-Pierre Béboux, Eric Blanc, Pierre Dallèves, Nicolas Gillard, Daniel Péclard, Pierre Santschi, Nelson Serathiuk, Isabelle Truan.

**Membres absents non excusés :** Yves-André Cavin, Gilles Meystre, Jacques Pernet.

Membres présents	89
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 20 h 30, en la salle du Conseil.

**Rapport s/r.-préavis  
N° 2005/80**

**Stratégie du Service multimédia**

**Réponse à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts**

**Rapporteur : M. Denis Pache (VDC)**

**Discussion**

Alain Bron (Soc.), Eddy Ansermet (Rad.), Alain Hubler (POP), Jean-Charles Bettens (Soc.), Eliane Rey, directrice des Services industriels.

**Vote**

Le Conseil, sans avis contraires, mais avec quelques abstentions, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 et 2, puis la conclusion N° 3 du rapport-préavis.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion N° 4 du rapport-préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'700'000.– pour couvrir les coûts de développement des services multimédia sur le télésexeau ;
2. d'amortir annuellement ce crédit au fur et à mesure des dépenses annuelles ;
3. d'approuver un crédit spécial de fonctionnement pour 2006 de Fr. 200'000.– afin de couvrir les frais de personnel nécessaires au démarrage d'une prestation de téléphonie par câble, à répartir comme suit :

7700.301	Traitements	165'000.–
7700.303	Cotisations aux assurances sociales	10'000.–
7700.304	Cotisations à la Caisse de pensions	22'000.–
7700.305	Assurances accidents	3'000.–
4. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin demandant à la Municipalité de clarifier sa politique et sa stratégie dans le domaine du multimédia et viser, en particulier, à profiler les Services industriels comme interlocuteur unique dans ce domaine.

Rapport s/r.-préavis  
N° 2005/81

**Construction d'un centre intercommunal  
de logistique de gestion des déchets**  
**Création d'un réseau de déchetteries de quartier**  
**Demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif**  
**Réponses aux motions de M<sup>mes</sup> Sylvie Favre et Christina Maier**  
**Rapportrice : M<sup>me</sup> Michelle Tauxe-Jan (Soc.)**

**Discussion**

Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement  
Dépôt**

*Nouvelle conclusion : de demander à la Municipalité qu'elle détermine les modalités du maintien d'un service gratuit de collecte des déchets encombrants à domicile, simultanément à la création des déchetteries de quartier.*

**Discussion, suite**

Christina Maier (Hors parti), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement  
Dépôt**

*Nouvelle conclusion : de demander à la Municipalité de déterminer les conditions de la gratuité d'un service de collecte des déchets encombrants à domicile, simultanément à la création des déchetteries de quartier.*

**Discussion, suite**

Sylvie Favre (Soc.), Jean-Luc Chollet (VDC), Diane Gilliard (POP), Grégoire Junod (Soc.), Jean-Luc Chollet (VDC), Christina Maier (Hors parti), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Magali Zuercher (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux.

**Vote s/conclusions**

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** la conclusion N° 1 du rapport-préavis.

**Vote  
s/amendements**

Au vote, 48 membres du Conseil soutiennent l'amendement de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), contre 36 en faveur de l'amendement de M<sup>me</sup> Christina Maier (Hors parti) ; 2 membres du Conseil s'abstiennent. L'amendement de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) est donc accepté et devient la conclusion N° 1<sup>bis</sup>.

**Vote s/conclusions,  
suite**

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 2 à 5 du rapport-préavis, puis, successivement, les conclusions N<sup>os</sup> 6, 7 et 8, **soit, décide** :

1. d'approuver le projet de construction d'un centre intercommunal de logistique de gestion des déchets et la création d'un réseau de déchetteries de quartier ;
- 1.<sup>bis</sup> de demander à la Municipalité qu'elle détermine les modalités du maintien d'un service gratuit de collecte des déchets encombrants à domicile, simultanément à la création des déchetteries de quartier ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 23'000'000.– répartis comme il suit : génie civil Fr. 21'044'000.– et électromécanique Fr. 1'956'000.– ;

./.

3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 par la rubrique 4601.331 du budget du Service d'assainissement, la durée d'amortissement étant de vingt ans pour les équipements électromécaniques et de trente ans pour le génie civil ;
4. de faire figurer, sous la rubrique 4601.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;
5. de balancer le compte d'attente ouvert pour les frais d'études par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les éventuelles subventions cantonales et fédérales ainsi que la participation de GEDREL S.A. ;
7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Sylvie Favre ;
8. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Christina Maier.

**Rapport s/motion**

**Motion de M<sup>me</sup> Solange Peters**

**demandant la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants  
(« local d'injection ») en ville de Lausanne**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Diane Gilliard (POP)**

**Motion**

En vertu des nouvelles dispositions légales, M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.) a choisi la voie de la motion pour cette initiative.

**Discussion**

Martine Fiora-Guttmann (Rad.), Sylvie Freymond (Les Verts), Françoise Longchamp (Lib.), qui demande que le Conseil se prononce par appel nominal sur la prise en considération de cette motion, Diane Gilliard (POP), Solange Peters (Soc.), Jean-Luc Chollet (VDC), Nicole Grin (Lib.), Graziella Bertona (Hors parti), Solange Peters (Soc.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Graziella Bertona (Hors parti).

**Appel nominal**

La demande d'appel nominal de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :

**Oui** : Alvarez Henry Caroline, Attinger Doepper Claire, Bettens Jean-Charles, Bonnard Claude, Bonvin Jacques, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bron Alain, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Chiché-Vionnet Geneviève, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Dunant Marc, Egli Andrea, Favre Sylvie, Freymond Sylvie, Gabus Aline, George-Christin Céline, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Hottinger Julian Thomas, Hubler Alain, Huguenet François, Julita Caroline, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Mivelaz Philippe, Mpoy Jean, Müller Elisabeth, Ostermann Roland, Payot David, Peters Solange, Philipoz Roland, Pidoux Jean-Yves, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Salzmann Yvan, Schlachter Thomas, Schneider Gianni John, Tauxe-Jan Michelle, Thorens Adèle, Trezzini Giampiero, Uffer Filip, Vuilleumier Marc, Zuercher Magali. (50.)

**Non** : Abbet Raphaël, Aigroz Dominique, Ansermet Eddy, Bertona Graziella, Blanc Jean-Louis, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Cornaz Mireille, Coupy Bernard, Dentan Josianne, Fiora-Guttmann Martine, Gillioz Marie-Josée, Graf Albert, Grin Nicole, de Haller Xavier, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Maier Christina, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Nguyen Thi, Peiry-Klunge Florence, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Schaller Graziella, Segura Serge. (30.)

**Abstentions** : Bergmann Sylvianne, Gratier Tristan, Meylan Gisèle-Claire, Pache Denis, Zahnd Bernard. (5.)

Le Conseil, à l'appel nominal, par 50 oui, 30 non et 5 abstentions, **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Interpellations**  
**Développement**

M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) développe son interpellation urgente intitulée « Smog hivernal : dans l'atmosphère et dans les institutions ».

M<sup>me</sup> Diane Gilliard (POP) développe son interpellation urgente intitulée « La pollution atmosphérique n'est pas une fatalité. Des mesures urgentes s'imposent ».

M<sup>me</sup> Sylvie Favre (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée « Pour un air plus sain à Lausanne ».

**Réponse municipale**

M. Olivier Français, directeur des Travaux.

**Discussion**

Andrea Eggli (POP), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution**  
**Dépôt**

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, en collaboration avec le Canton, assure la gratuité des transports publics et des parkings relais chaque fois que les limites d'émissions de particules polluantes sont dépassées. Il souhaite en outre qu'elle établisse un catalogue de mesures à court et à long terme qui permettent de diminuer la pollution de l'air ainsi que leur programme de mise en œuvre.*

**Discussion, suite**

Françoise Longchamp (Lib.), Olivier Français, directeur, Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Christina Maier (Hors parti), Sylvie Favre (Soc.), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution**  
**Dépôt**

*Le Conseil communal souhaite :*

- *que la Municipalité prenne des mesures de sa compétence en matière de lutte contre la pollution de l'air et, le cas échéant, fasse le nécessaire, au plus vite, pour obtenir du Canton les délégations de compétence ;*

./.

- que la Municipalité établisse un catalogue de mesures à court et à long terme qui permettent de diminuer la pollution de l'air. Des mesures incitatives mais aussi restrictives sont à soumettre à la population ;
- qu'une publication de la qualité de l'air en ville de Lausanne soit faite régulièrement avec les mesures d'urgence à prendre en cas de dépassement des taux ;
- que la Municipalité réponde dans les plus brefs délais au postulat Ghelfi du 22 novembre 2005. Qu'elle fasse tout son possible pour que les véhicules tl soient équipés de filtres à particules ainsi que les véhicules diesel de la Commune.

**Discussion, suite**

Sylvianne Bergmann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Charles-Denis Perrin (Rad.), Daniel Brélaz, syndic, Thérèse de Meuron (Rad.), Roland Ostermann (Les Verts).

(A suivre.)

**Clôture**

La séance est levée à minuit.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

**Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin, président**

**Membres absents excusés :** Jean-Pierre Béboux, Eric Blanc, Pierre Dallèves, Nicolas Gillard, Daniel Péclard, Pierre Santschi, Nelson Serathiuk, Isabelle Truan.

**Membres absents non excusés :** Raphaël Abbet, Dominique Aigroz, Caroline Alvarez Henry, Eddy Ansermet, Claire Attinger Doepper, Jean-Louis Blanc, Marc-Olivier Buffat, Yves-André Cavin, Jean-Luc Chollet, Paul-Louis Christe, Bernard Coupy, André Gebhardt, Albert Graf, Nicole Grin, Xavier de Haller, Philippe Jacquat, Caroline Julita, Pierre-Henri Loup, André Mach, Gisèle-Claire Meylan, Gilles Meystre, Jean Mpoy, Thi Nguyen, Jacques Pernet, Solange Peters, Roland Philippoz, Francis Pittet, Graziella Schaller, Thomas Schlachter, Gianni John Schneider, Michelle Tauxe-Jan.

Membres présents	61
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	31
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 0 h 05, en la salle du Conseil.

**Interpellations**

de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) intitulée « Smog hivernal : dans l'atmosphère et dans les institutions », de M<sup>me</sup> Diane Gilliard (POP) intitulée « La pollution atmosphérique n'est pas une fatalité. Des mesures urgentes s'imposent » et de M<sup>me</sup> Sylvie Favre (Soc.) intitulée « Pour un air plus sain à Lausanne ».

**Discussion, suite**

Daniel Brélaz, syndic.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **adopte** successivement :

- la résolution de M<sup>me</sup> Andrea Egli, disant :  
*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, en collaboration avec le Canton, assure la gratuité des transports publics et des parkings relais chaque fois que les limites d'émissions de particules polluantes sont dépassées. Il souhaite en outre qu'elle établisse un catalogue de mesures à court et à long terme qui permettent de diminuer la pollution de l'air ainsi que leur programme de mise en œuvre.*
- et la résolution de M<sup>me</sup> Sylvie Favre, disant :  
*Le Conseil communal souhaite :*
  - que la Municipalité prenne des mesures de sa compétence en matière de lutte contre la pollution de l'air et, le cas échéant, fasse le nécessaire, au plus vite, pour obtenir du Canton les délégations de compétence ;
  - que la Municipalité établisse un catalogue de mesures à court et à long terme qui permettent de diminuer la pollution de l'air. Des mesures incitatives mais aussi restrictives sont à soumettre à la population ;

./.



- qu'une publication de la qualité de l'air en ville de Lausanne soit faite régulièrement avec les mesures d'urgence à prendre en cas de dépassement des taux ;
- que la Municipalité réponde dans les plus brefs délais au postulat Ghelfi du 22 novembre 2005. Qu'elle fasse tout son possible pour que les véhicules tl soient équipés de filtres à particules ainsi que les véhicules diesel de la Commune.

**Clôture**

La séance est levée à 0 h 15.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

**Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin, président**

**Membres absents excusés :** Marie-Ange Brélaz-Buchs, Josianne Dentan, Julian Thomas Hottinger, Jean Meylan.

**Membres absents non excusés :** Dominique Aigroz, Alain Bron, Caroline Julita, Gilles Meystre, Daniel Péclard, Francis Pittet.

Membres présents	90
Membres absents excusés	4
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

**Lettre**

de la Municipalité, requérant l'urgence pour le rapport-préavis N° 2005/68 et le préavis N°2005/72 bis. (16 mars 2006.)

**Pétition  
Dépôt**

du Mouvement pour la défense de Lausanne et consorts (262 signatures) pour la sauvegarde de la promenade Jean-Villard-Gilles.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Pétition  
Dépôt**

des habitants de la Cité (17 signatures) pour une meilleure gestion des places de parc et des macarons de la zone L.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communications  
municipales**

- 6 février 2006 : Liste des crédits votés ayant fait l'objet d'une demande de prolongation (état au 31.12.05) – Liste des crédits d'investissements bouclés en 2005.
- 14 février 2006 : Reconstruction du trottoir – Avenue Jean-Jacques-Mercier – Ouverture d'un compte d'attente.
- 27 février 2006 : Pétition du 7 novembre 2004 de M. Carl Kyril Gossweiler, intitulée : « Pétition pour une rédaction correcte et respectueuse des parents du *Petit mémento à l'usage des parents* en ce qui concerne la fréquentation des établissements publics ».
- 6 mars 2006 : Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers – Autorisation par la législature 2002-2006 – Dépassement du crédit.

	<p>– <u>14 mars 2006</u> : Assemblée générale de Lausanne Région.</p> <p>– <u>16 mars 2006</u> : Départ de M. François Pasche, secrétaire municipal – Nominations de M. Philippe Meystre.</p> <p>_____</p>
<b>Communications du Conseil</b>	<p>– <u>6 février 2006</u> : Organisation de la Commission permanente des finances du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2006.</p> <p>– <u>17 février 2006</u> : Commission permanente de gestion – Organisation pour l'exercice 2005.</p> <p>_____</p>
<b>Question Réponse</b>	<p>à la question (N° 40) de M<sup>me</sup> Andrea Eggli (POP) sur la politique d'achat de la Ville concernant les véhicules roulant au gaz naturel.</p> <p>_____</p>
<b>Motion Dépôt</b>	<p>de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « Des transports publics gratuits pour les enfants et les jeunes de moins de 20 ans. »</p> <p>_____</p>
<b>Motion Dépôt</b>	<p>de M<sup>me</sup> Sylvie Freymond (Les Verts) : « Evitons le pilon pour les livres ! ».</p> <p>_____</p>
<b>Postulat Dépôt</b>	<p>de M. Giampiero Trezzini (Les Verts) et consorts (1 cosignataire) pour un quartier écologique à Lausanne.</p> <p>_____</p>
<b>Interpellation Dépôt</b>	<p>de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (POP) et consorts (4 cosignataires) pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos.</p> <p>L'urgence est demandée pour cette interpellation.</p> <p>_____</p>
<b>Interpellation Dépôt</b>	<p>de M. Alain Hubler (POP) et consorts (4 cosignataires) : « Petits kiosques et gros soucis. »</p> <p>L'urgence est demandée pour cette interpellation.</p> <p>_____</p>
<b>Interpellation Dépôt</b>	<p>de M. Yves-André Cavin (Rad.) et consorts (4 cosignataires) à propos des Docks.</p> <p>L'urgence est demandée pour cette interpellation.</p> <p>_____</p>
<b>Interpellation Dépôt</b>	<p>de M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts) : « L'îlot du Métrobus tl à la rue du Grand-Chêne : un danger pour les passagers du Métrobus ? »</p> <p>_____</p>

Questions orales

- I. M. Roland Rapaz (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- II. M<sup>me</sup> Graziella Schaller (Lib.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- III. M<sup>me</sup> Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- IV. M<sup>me</sup> Gisèle-Claire Meylan (Lib.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- V. M. Alain Hubler (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- VI. M<sup>me</sup> Isabelle Truan (Lib.) ; M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- VII. M<sup>me</sup> Andrea Eggli (POP) ; M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
- VIII. M<sup>me</sup> Christina Maier (Hors parti) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
- IX. M. Roland Ostermann (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

Rapport s/r.-préavis  
N° 2005/68

**Intégration du Programme communal d'emplois temporaires (PCET)  
aux Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)**

**Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron demandant à la Municipalité d'étudier d'autres solutions (que celles exposées dans le rapport-préavis N° 128, du 3 février 2000), aux fins d'offrir des chances de réinsertion professionnelle dans de vraies entreprises**

**Rapporteur : M. Yves-André Cavin (Rad.)**

Discussion

Thérèse de Meuron (Rad.), Diane Gilliard (POP), Grégoire Junod (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Diane Gilliard (POP), Thérèse de Meuron (Rad.), Silvia Zamora, directrice.

Vote

Le Conseil, à une très large majorité, **accepte** successivement les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 3 du rapport-préavis, **soit, décide** :

1. d'accepter la réponse à la motion de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron demandant à la Municipalité d'étudier d'autres solutions (que celles exposées dans le rapport-préavis N° 128, du 3 février 2000), aux fins d'offrir des chances de réinsertion professionnelle dans de vraies entreprises ;
2. de prendre acte de l'intégration du Programme communal d'emplois temporaires (PCET) aux Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL) ;

./.

Rapport s/préavis  
N° 2005/72 bis

Amendement de la  
commission

Discussion

Vote

3. de transférer les rubriques budgétaires 6401.4 (PCET – Office du travail) dans les rubriques budgétaires 6404.201 (Atelier 36 – ETSL), selon le tableau du point 8.2 ci-dessus.

**Avenue de Cour**

**Réaménagement de la chaussée et des trottoirs**

**Renouvellement des conduites industrielles**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Michelle Tauxe-Jan (Soc.)**

*Conclusion N° 6 nouvelle : d'accepter les réponses de la Municipalité aux oppositions et observations.*

Serge Segura (Rad.), Claude Bonnard (Les Verts), Magali Zuercher (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux.

Le Conseil, à une très large majorité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 6 amendées du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'340'000.– pour financer le réaménagement de l'avenue de Cour, sur le tronçon compris entre les avenues des Figuiers et des Bains, réparti comme suit :
  - a) Fr. 1'800'000.– pour le Service des routes et de la mobilité (génie civil) ;
  - b) Fr. 350'000.– pour le Service des routes et de la mobilité (circulation) ;
  - c) Fr. 190'000.– pour le Service des parcs et promenades ;
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
  - a) Fr. 90'000.– par la rubrique 4201.331 pour le Service des routes et de la mobilité (génie civil) ;
  - b) Fr. 70'000.– par la rubrique 4201.331 pour le Service des routes et de la mobilité (circulation) ;
  - c) Fr. 19'000.– par la rubrique 6600.331 pour le Service des parcs et promenades ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'045'000.– pour le renouvellement du réseau électrique local :
  - a) Fr. 1'045'000.– pour le Service de l'électricité ;
4. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
  - a) Fr. 52'300.– par la rubrique 7630.331 pour le Service de l'électricité ;
5. de faire figurer sous les rubriques 4201.390, 6600.390 et 7630.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités ;
6. d'accepter les réponses de la Municipalité aux oppositions et observations.

*Vœu de la commission : La commission souhaite qu'un an après la mise en service du réseau tl 08, une évaluation sur l'effet des mesures de modération sur le bruit, l'air et la sécurité ait lieu et que des améliorations puissent être apportées si nécessaire.*

**Rapport s/pétition**

**Pétition de M. Hernan Vargas et consorts (1007 signatures)**

**pour une « Maison des cultures » à Lausanne**

**Rapporteur : M. Roger Cosandey (Soc.)**

**Discussion**

Evelyne Knecht (POP), qui demande le renvoi de la pétition pour étude et rapport-préavis, Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

**Vote**

Le président oppose la demande de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (POP) à la résolution de la Commission des pétitions (renvoi pour étude et communication au Conseil). Au vote, une évidente majorité du Conseil se prononce en faveur de la recommandation de la Commission, sans avis contraires (en faveur du classement), mais avec quelques abstentions, **soit, décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *lit. b*) du Règlement du Conseil communal.

**Rapport s/postulat**

**Postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens**

**pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique  
par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'Administration  
et lors de manifestations lausannoises**

**Rapporteur : M. Roger Cosandey (Soc.)**

**Amendement de la  
commission**

*La commission suggère d'octroyer à la Municipalité un délai jusqu'au 31 août 2007 pour répondre à ce postulat.*

**Discussion**

Maurice Calame (Lib.), Adèle Thorens (Les Verts).

**Vote**

Le Conseil, par 47 oui contre 38 non, sans abstentions, **accepte** la prise en considération de ce postulat.

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission, **soit, décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre audit postulat est fixé au 31 août 2007.

**Rapport s/postulat**

**Postulat de M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper**

**pour favoriser les mesures d'insertion en faveur des jeunes à l'aide sociale**

**Rapporteur : M. Jacques Bonvin (Les Verts)**

**Discussion**

Thérèse de Meuron (Rad.), Claire Attinger Doepper (Soc.), Nelson Serathiuk (Hors parti).

**Première partie de la 15<sup>e</sup> séance du mardi 21 mars 2006**

---

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Clôture**

La séance est levée à 19 h 50.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

**Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin, président**

**Membres absents excusés :** Marie-Ange Brélaz-Buchs, Josianne Dentan, Nicolas Gillard, Julian Thomas Hottinger, Jean Meylan, Gilles Meystre.

**Membres absents non excusés :** Dominique Aigroz, Caroline Julita, Daniel Péclard, Francis Pittet.

Membres présents	90
Membres absents excusés	6
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 20 h 30, en la salle du Conseil.

**Rapport s/postulat**

**Postulat de M. Fabrice Ghelfi**

**« Des mesures pour sortir de la fumée  
au sein de l'Administration communale »**

**Rapporteuse : M<sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts)**

**Discussion**

Fabrice Ghelfi (Soc.).

**Vote**

Le Conseil, à une évidente majorité, **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Rapport s/préavis  
N° 2005/63**

**Octroi d'une subvention d'investissement  
à la paroisse catholique du Valentin  
pour la restauration du clocher de la basilique du Valentin**

**Rapporteur : M. Pierre-Henri Loup (Rad.)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, avec deux avis contraires, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 3 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 791'400.– pour subventionner la paroisse catholique du Valentin, afin de lui permettre de procéder aux travaux de restauration du clocher de la basilique Notre-Dame au Valentin ;

./.



2. d'amortir la dépense prévue au chiffre 1 à raison de Fr. 158'300.– par la rubrique 5002.331 ;
3. de porter les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit à la rubrique 5002.390.

**Rapport s/r.-préavis  
N° 2005/67**

**Données patrimoniales pérennes**  
**Réponse à la motion de M. Charles-Denis Perrin**  
**Rapporteur : M. Marc Vuilleumier (POP)**

**Discussion**

Charles-Denis Perrin (Rad.).

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion du rapport-préavis, **soit, décide** :

d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Charles-Denis Perrin en faveur de « données patrimoniales pérennes ».

**Rapport s/initiative**

**Initiative de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts**  
**pour la mise en place d'outils de controlling financier**  
**permettant de suivre périodiquement l'évolution des dépenses**  
**Rapporteur : M. Charles-Denis Perrin (Rad.)**

**Détermination de la  
commission**

*La commission accepte la prise en considération partielle de cette initiative, soit les propositions N<sup>os</sup> 1 à 5 :*

1. une amélioration du système pour que le conseiller communal puisse avoir une vue d'ensemble de l'impact financier d'un préavis avant son adoption par le Conseil communal ;
2. l'introduction systématique d'une phrase, à la fin d'un préavis, donnant son incidence financière ;
3. un tableau informant, une à deux fois par an, où l'on en est dans les dépenses par rapport aux crédits votés, ainsi que l'évolution du solde de ces crédits ;
4. une situation par indicateur. Toutes les grandes Administrations ont des indicateurs pour connaître l'évolution périodique des dépenses réelles par rapport au budget voté pour l'année ;
5. la mention automatique des frais de fonctionnement découlant de tout nouvel investissement,

*et refuse la 6<sup>e</sup> proposition de l'initiative :*

6. une meilleure implication de la Commission des finances: celle-ci devrait examiner l'incidence sur les finances communales de toute demande de crédit extraordinaire excédant Fr. 500'000.–, et communiquer sa détermination à la commission chargée d'étudier le préavis municipal s'y rapportant.

<b>Postulat</b>	En vertu des nouvelles dispositions légales, <u>M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.)</u> choisit la voie du <u>postulat</u> pour cette initiative.
<b>Discussion</b>	Françoise Longchamp (Lib.), Diane Gilliard (POP), Fabrice Ghelfi (Soc.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Andrea Egli (POP).
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, à une large majorité, <b>accepte</b> la prise en considération des propositions N<sup>os</sup> 1, 2 et 5 du postulat.</p> <p>Le Conseil, à une bonne majorité, <b>refuse</b> de prendre en considération les propositions N<sup>os</sup> 3 et 4.</p> <p>Le Conseil, à une évidente majorité, <b>refuse</b> de prendre en considération la proposition N<sup>o</sup> 6, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <p>de prendre partiellement ce postulat en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>amélioration du système pour que le conseiller communal puisse avoir une vue d'ensemble de l'impact financier d'un préavis avant son adoption par le Conseil communal ;</i></li> <li>– <i>introduction systématique d'une phrase, à la fin d'un préavis, donnant son incidence financière ;</i></li> <li>– <i>mention automatique des frais de fonctionnement découlant de tout nouvel investissement,</i></li> </ul> <p>et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p>
<b>Rapport s/préavis N<sup>o</sup> 2005/45</b>	<p align="center"><b>Création de 3000 nouveaux logements à Lausanne</b></p> <p align="center"><b><u>Rapporteuse</u> : M<sup>me</sup> Isabelle Truan (Lib.)</b></p>
<b>Amendement de la commission</b>	<p>2. <i>d'approuver les propositions de la Municipalité en matière de politique communale du logement et de développement durable, à savoir :</i></p> <p>(...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Développer la mixité sociale et générationnelle à Lausanne par une diversification de l'aménagement et des finitions des logements <b>et accorder une attention particulière à l'habitat des personnes âgées.</b></i></li> </ul>
<b>Discussion</b>	Grégoire Junod (Soc.), Andrea Egli (POP), Isabelle Truan (Lib.), Giampiero Trezzini (Les Verts), Jean-Luc Chollet (VDC), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Alain Hubler (POP), <u>Charles-Denis Perrin (Rad.)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
<b>Amendement Dépôt</b>	<p>2. <i>d'approuver les propositions de la Municipalité en matière de politique communale du logement et de développement durable, à savoir :</i></p> <p>(...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>(nouveau) Développer l'accès à la propriété par la vente de terrains, et renforcer l'activité de la Commission immobilière dans sa politique d'achat-vente sur le marché libre en garantissant l'application de critères de construction qualitatifs.</i></li> </ul>

## Seconde partie de la 15<sup>e</sup> séance du mardi 21 mars 2006

<b>Discussion, suite</b>	Pierre Santschi (Les Verts), Grégoire Junod (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Nelson Serathiuk (Hors parti), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Charles-Denis Perrin (Rad.), Silvia Zamora, directrice.
<b>Vote s/amendements</b>	Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> l'amendement de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) à la conclusion N° 2. Le Conseil, à une évidente majorité, <b>accepte</b> l'amendement de la commission à la conclusion N° 2.
<b>Vote s/conclusions</b>	Le Conseil, à une évidente majorité, <b>accepte</b> les conclusions N <sup>os</sup> 1 et 2 amendées, <b>soit, décide</b> :  <ol style="list-style-type: none"><li>1. de prendre acte du présent préavis ;</li><li>2. d'approuver les propositions de la Municipalité en matière de politique communale du logement et de développement durable, à savoir :<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer 3000 nouveaux logements à Lausanne en 10 à 15 ans.</li><li>• Veiller au respect des principes de développement durable lors des opérations de construction de logements sur les parcelles propriété de la Commune.</li><li>• Veiller au respect des principes de développement durable lors des opérations de rénovation de logements faisant partie du patrimoine de la Commune.</li><li>• Informer, encourager et stimuler les sociétés constructrices et gérantes à appliquer des principes de développement durable dans des opérations privées.</li><li>• Développer la mixité sociale et générationnelle à Lausanne par une diversification de l'aménagement et des finitions des logements et accorder une attention particulière à l'habitat des personnes âgées.</li></ul></li></ol>
<b>Interpellation Développement</b>	Evelyne Knecht (POP) développe son interpellation urgente pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos.
<b>Réponse municipale</b>	Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
<b>Discussion</b>	Sylvie Freymond (Les Verts), Andrea Egli (POP), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Nelson Serathiuk (Hors parti), Claude Bonnard (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur, <u>Evelyne Knecht (POP)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution Dépôt</b>	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité maintienne une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos.</i>
<b>Discussion</b>	Jean-Jacques Schilt, directeur.
<b>Vote</b>	Le Conseil, par 33 oui contre 23 non et 13 abstentions, <b>adopte</b> la résolution de l'interpellatrice.

Seconde partie de la 15<sup>e</sup> séance du mardi 21 mars 2006

**Interpellation Développement** Alain Hubler (POP) développe son interpellation urgente intitulée « Petits kiosques et gros soucis ».

**Réponse municipale** Daniel Brélaz, syndic.

**Discussion** Alain Hubler (POP), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution Dépôt**  
*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité entre en discussion avec les petits kiosques et Naville pour y jouer un rôle de médiateur et dans le but de trouver une solution au problème de l'arrêt de la livraison de la presse aux commerces n'atteignant pas le chiffre d'affaire imposé par le distributeur.*

**Vote** Le Conseil, au vote, **adopte** la résolution de l'interpellateur.

**Interpellation Développement** Yves-André Cavin (Rad.) développe son interpellation urgente à propos des Docks.

**Réponse municipale** Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

**Discussion** Françoise Longchamp (Lib.), Jean-Jacques Schilt, directeur, Yves-André Cavin (Rad.), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution Dépôt**  
*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour que les artisans qui ont œuvré sur le chantier des Docks soient payés pour les travaux réalisés dans les plus brefs délais.*  
*En outre, il souhaite être informé sur les coûts finaux détaillés de cette importante réalisation.*

**Vote** Le Conseil, à une évidente majorité, **adopte** la résolution de l'interpellateur.

**Clôture** La séance est levée à 23 h 00.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

**Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin, président**

**Membres absents excusés :** Eric Blanc, Josianne Dentan, Sylvie Favre, Céline George-Christin, Nicole Grin, Pierre-Henri Loup, Florence Peiry-Klunge, Charles-Denis Perrin, Graziella Schaller, Michelle Tauxe-Jan, Magali Zuercher.

**Membres absents non excusés :** Dominique Aigroz, André Mach, Gisèle-Claire Meylan, Jean Meylan, Jean Mpoy, Daniel Péclard, Thomas Schlachter.

Membres présents	82
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

**Courriel**

de M. Daniel Brélaz, syndic, excusant son absence entre 19 h 00 à 20 h 00. (4 avril 2006.)

**Motion  
Dépôt**

de M. Alain Bron (Soc.) pour un accès Internet bon marché.

**Interpellation  
Dépôt**

de M. Roger Cosandey (Soc.) relative à la politique de la Ville de Lausanne en ce qui concerne l'engagement de personnes vivant en situation de handicap.

**Questions orales**

- I.** M<sup>me</sup> Monique Cosandey (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- II.** M. Roland Philippoz (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- III.** M. Jean-Luc Chollet (VDC) ; M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- IV.** M<sup>me</sup> Diane Gilliard (POP) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- V.** M. Jean-Charles Bettens (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- VI.** M. Alain Bron (Soc.) ; M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.

**Rapport s/r.-préavis**  
N° 2005/85

**Modération du trafic dans le quartier des Fleurettes**  
**Réponse à la pétition de M<sup>me</sup> Monique Corbaz et consorts**

***Rapporteuse : M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.)***

**Discussion**

Diane Gilliard (POP), Florence Germond (Soc.), Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion du rapport-préavis, **soit, décide** :  
d'approuver la réponse à la pétition de M<sup>me</sup> Monique Corbaz et consorts.

**Rapport s/préavis**  
N° 2005/86

**Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois**

***Rapporteur : M. Maurice Calame (Lib.)***

**Discussion**

Jean-Charles Bettens (Soc.).

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions Nos 1 à 4 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 20'923'000.– pour :
  1. la création d'un axe de refoulement entre le réservoir de La Croix-sur-Lutry et celui de Vers-chez-les-Blanc et l'agrandissement du réservoir de Vers-chez-les-Blanc ;
  2. la construction d'un nouveau réservoir à la Montagne du Château, la pose d'une conduite de refoulement entre le réservoir de Vers-chez-les-Blanc et celui de la Montagne du Château et les modifications nécessaires au réseau de distribution pour alimenter les hauts de Vers-chez-les-Blanc et le Chalet-à-Gobet depuis ce nouveau réservoir ;
  3. la création d'un axe de refoulement entre le réservoir de Chailly et celui de Petite-Croix sur la commune de Romanel-sur-Lausanne ;montant réparti comme il suit :
  - a) Fr. 18'312'000.– pour les travaux de génie civil ;
  - b) Fr. 2'611'000.– pour les équipements électromécaniques ;
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
  - a) Fr. 610'400.– ;
  - b) Fr. 130'550.– ;par la rubrique 4700.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction des travaux ;

./.

3. de faire figurer sous les rubriques 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus les éventuelles subventions de l'ECA et participations des Communes.

**Rapport s/pétition**

**Pétition de M<sup>me</sup> Sylvie Pagano Studer et consorts (604 signatures)  
pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos  
Rapporteur : M. Paul-Louis Christe (Rad.)**

**Discussion**

Sylvie Freymond (Les Verts), qui demande le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, Claire Attinger Doepper (Soc.), Evelyne Knecht (POP), Monique Cosandey (Soc.), Nicolas Gillard (Rad.), qui demande le classement, Evelyne Knecht (POP), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Evelyne Knecht (POP), qui dépose une motion [*Motion pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos*].

**Vote**

Le président oppose la demande de M. Nicolas Gillard (Rad.) à la résolution de la Commission des pétitions (renvoi à la Municipalité pour étude et communication au Conseil). Au vote, 35 membres du Conseil se prononcent pour le classement, contre 42 en faveur du renvoi pour étude et communication ; 3 membres du Conseil s'abstiennent.

Le président oppose le renvoi pour étude et communication à la demande de M<sup>me</sup> Sylvie Freymond (Les Verts) (renvoi pour étude et rapport-préavis). Au vote, à une évidente majorité, le Conseil **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 65 *lit. a*) du Règlement du Conseil communal.

Vœu : *La Commission émet le vœu que la Municipalité réponde aux préoccupations des pétitionnaires en encourageant le développement de liens sociaux autour d'un lieu de lecture.*

**Rapport s/préavis  
N° 2006/4**

**Transformation des installations techniques de chauffage et ventilation  
des complexes scolaires des Bergières et de Grand-Vennes  
Demande de crédit d'ouvrage  
Rapporteur : M. Bernard Zahnd (Rad.)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 4 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'710'000.–, pour la réfection et la transformation des installations techniques de chauffage et de ventilation des complexes scolaires des Bergières et de Grand-Vennes ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 285'500.– par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
4. de balancer les comptes d'attente ouverts pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1 ci-dessus.

**Rapport s/r.-préavis**  
N° 2005/70

**Prévention en matière de consommation de cannabis chez les jeunes**

**Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Mireille Cornaz**

***Rapportrice : M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.)***

**Discussion**

Mireille Cornaz (Hors groupe), Roland Rapaz (Soc.), Serge Segura (Rad.), Marc Dunant (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Solange Peters (Soc.), Roland Rapaz (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Serge Segura (Rad.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Oscar Tosato, directeur.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** successivement les conclusions N<sup>os</sup> 1 et 2 du rapport-préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver la réponse municipale à la motion de M<sup>me</sup> Mireille Cornaz du 13 mai 2003 « Fumée, alcool, cannabis... délinquance » demandant à nos Autorités de prendre des mesures pour diminuer leur consommation chez les jeunes et lutter contre la délinquance, admise partiellement ;
2. de voter un crédit spécial de fonctionnement 2006 de Fr. 8'100.– :
  - 5400.301 traitements 3'500.–
  - 5400.303 cotisations AVS et AC 200.–
  - 5400.304 cotisations à la Caisse de pensions 400.–
  - 5400.310 journaux et documentation 200.–
  - 5400.318 autres prestations de tiers 3'800.–montant qui sera intégré ensuite dans le budget annuel jusqu'en 2009.

**Clôture**

La séance est levée à 19 h 40.



**Première partie de la 16<sup>e</sup> séance du mardi 4 avril 2006**

---

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

**Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin, président**

**Membres absents excusés :** Eric Blanc, Josianne Dentan, Sylvie Favre, Céline George-Christin, Nicole Grin, Pierre-Henri Loup, Florence Peiry-Klunge, Charles-Denis Perrin, Graziella Schaller.

**Membres absents non excusés :** Dominique Aigroz, André Mach, Jean Meylan, Jean Mpoy, Daniel Péclard, Thomas Schlachter.

Membres présents	85
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 20 h 25, en la salle du Conseil.

**Rapport s/r.-préavis  
N° 2005/53**

**Mise en place d'une politique de développement durable  
en Ville de Lausanne (Agenda 21)**

**6<sup>e</sup> partie : Economie**

***Rapporteur : M. Marc-Olivier Buffat (Rad.)***

**Amendement de la  
commission**

2. (...)  
z) *des aides spécifiques à l'implantation d'entreprises sur le territoire lausannois, ayant une activité écologiquement et socialement responsable.*

**Discussion**

Pierre Dallèves (Lib.), Pierre Santschi (Les Verts), Fabrice Ghelfi (Soc.), Serge Segura (Rad.), Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

**Vote**

Le Conseil, sans avis contraires, avec une abstention, **accepte** la conclusion N° 1 du rapport-préavis, puis, à l'unanimité, la conclusion N° 2.

L'amendement de la commission à la lettre z) est **accepté** par 41 oui, 29 non et 1 abstention.

Le Conseil, sans avis contraires, avec 2 abstentions, **accepte** la conclusion N° 3.

Le Conseil, sans avis contraires, avec une abstention, **accepte** la conclusion N° 4.

Le Conseil, sans avis contraires, avec quelques abstentions, **accepte** les conclusions amendées du rapport-préavis N° 2005/53, **soit, décide** :

1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de développement durable dans le domaine économique ;

./.

2. de compléter le Règlement du Fonds du développement durable par l'article premier A, lettres :
  - y) des aides à la formation professionnelle de jeunes lausannois ;
  - z) des aides spécifiques à l'implantation d'entreprises sur le territoire lausannois, ayant une activité écologiquement et socialement responsable ;
3. d'approuver le prélèvement des crédits suivants sur le Fonds du développement durable :
  - Fr. 80'000.– pour le marketing urbain ;
  - Fr. 300'000.– pour la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) ;
  - Fr. 500'000.– destinés à l'implantation d'entreprises sur le territoire lausannois ;
  - Fr. 400'000.– pour le projet préapprentissage ;
  - Fr. 90'000.– pour le partenariat Ville de Lausanne – SIC pour l'encouragement à la formation professionnelle ;
  - Fr. 28'800.– pour le projet Swiss Design Center ;
  - Fr. 600'000.– pour le projet mettre en valeur la nature en ville ;
4. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion Bourquin concernant le marketing urbain.

**Projet de règlement** de M. Alain Hubler (POP) : « Des droits syndicaux pour les employé-e-s de la Ville ».

**Auteur** Alain Hubler (POP) demande le renvoi en commission.

**Municipalité** La parole n'est pas demandée.

La demande de M. Alain Hubler (POP) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce projet de règlement est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.

**Postulat** de M. Philippe Mivelaz (Soc.) et consorts pour un plan de densification durable et de qualité.

**Municipalité** La parole n'est pas demandée.

**Renvoi** Martine Fiora-Guttmann (Rad.) demande le renvoi en commission.

Sa requête étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.

**Postulat** de M<sup>me</sup> Christina Maier (Hors parti) : « Turbo-mesures pour les véhicules moins polluants à Lausanne ! ».

<b>Municipalité</b>	La parole n'est pas demandée.
<b>Renvoi</b>	Marc Dunant (Soc.) demande le renvoi en commission. Sa requête étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission. _____
<b>Postulat</b>	de M. Serge Segura (Rad.) : « Ville de Lausanne : interface pour l'apprentissage ».
<b>Auteur</b>	Serge Segura (Rad.) demande le renvoi à la Municipalité.
<b>Municipalité</b>	La parole n'est pas demandée.
<b>Renvoi</b>	Le renvoi en commission n'est pas demandé.
<b>Discussion</b>	Roland Rapaz (Soc.), Serge Segura (Rad.).
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une évidente majorité, mais avec quelques avis contraires, <b>décide</b> : de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. _____
<b>Motion</b>	de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts : « Des transports publics gratuits pour les enfants et les jeunes de moins de 20 ans ».
<b>Auteur</b>	Grégoire Junod (Soc.) demande le renvoi en commission.
<b>Municipalité</b>	La parole n'est pas demandée.  La demande de M. Grégoire Junod (Soc.) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce projet de règlement est renvoyé à l'examen préalable d'une commission. _____
<b>Postulat</b>	de M. Giampiero Trezzini (Les Verts) et consorts pour un quartier écologique à Lausanne.
<b>Municipalité</b>	La parole n'est pas demandée.
<b>Renvoi</b>	Maurice Calame (Lib.) demande le renvoi en commission. Sa requête étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission. _____

<b>Motion</b>	de M <sup>me</sup> Sylvie Freymond (Les Verts) : « Evitons le pilon pour les livres ! ».
<b>Municipalité</b>	La parole n'est pas demandée.
<b>Renvoi</b>	Le renvoi en commission n'est pas demandé.
<b>Discussion</b>	La discussion sur la prise en considération n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une évidente majorité, <b>décide</b> :  de refuser la prise en considération de cette motion.  _____
<b>Interpellation</b>	de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : « Agglomération : quelle consultation et quid d'éventuelles nouvelles propositions ? ».
<b>Discussion</b>	Fabrice Ghelfi (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, <u>Fabrice Ghelfi (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution</b> Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité coordonne sa vision quant à l'offre en transports publics entre le quartier de la Blécherette et les points nodaux de la ville (notamment la gare et le centre).</i>
<b>Discussion</b>	Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>adopte</b> la résolution de M. Fabrice Ghelfi (Soc.).  _____
<b>Interpellation</b>	de M. Alain Hubler (POP) : « Quelle démocratie pour quelle agglomération ? ».
<b>Discussion</b>	Alain Hubler (POP), Jean-Luc Chollet (VDC), Daniel Brélaz, syndic, <u>Alain Hubler (POP)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution</b> Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse en sorte que le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) ait une structure institutionnelle la plus démocratique possible.</i>
<b>Discussion</b>	Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, par 32 oui, 27 non et 6 abstentions, <b>adopte</b> la résolution de M. Alain Hubler (POP).  _____
<b>Interpellation</b>	de M. Yves-André Cavin (Rad.) et consorts : « Trolleybus bimodes ou l'histoire d'un ratage. »
<b>Discussion</b>	<u>Yves-André Cavin (Rad.)</u> , qui dépose la résolution suivante :

## Seconde partie de la 16<sup>e</sup> séance du mardi 4 avril 2006

**Résolution**  
**Dépôt**

*En qualité d'organe participant à l'excédent de charges, le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité lui remette un rapport substantiel évoquant les circonstances ainsi que les causes qui ont motivé de ne pas remettre en service les trolleybus bimodes et sur le montage financier qui a été mis en place pour prendre cette décision.*

**Discussion** Daniel Brélaz, syndic, Roland Rapaz (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

**Vote** Le Conseil, à une évidente majorité, avec 2 avis contraires et quelques abstentions, **adopte** la résolution de M. Yves-André Cavin (Rad.).

**Interpellation** de M<sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts) et consorts pour une journée 'En ville, sans ma voiture !' à Lausanne le 22 septembre 2006.

**Discussion** Adèle Thorens (Les Verts), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution**  
**Dépôt**

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soit à l'origine d'un projet de manifestation pour le 22 septembre, correspondant à la définition qu'en fait la Confédération, à savoir comprenant la fermeture d'une rue du centre à la circulation et la mise sur pied d'événements liés à la promotion des transports publics et de la mobilité douce, manifestation à laquelle les associations seraient conviées à participer. Le Conseil communal souhaite également que la Municipalité intervienne auprès des tl pour que les transports publics soient gratuits ce jour-là.*

**Discussion** Florence Germond (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux.

**Vote** Le Conseil, à une évidente majorité, **adopte** la résolution de M<sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts).

**Clôture** La séance est levée à 22 h 30.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

**Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin, président**

**Membres absents excusés :** Eric Blanc, Nicole Grin, Charles-Denis Perrin, Thomas Schlachter.

**Membres absents non excusés :** Dominique Aigroz, Jacques Bonvin, Philippe Jacquat, Caroline Julita, Jean Mpoy, Daniel Péclard, Gianni John Schneider.

Membres présents	89
Membres absents excusés	4
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

**Lettre**

de la Municipalité, demandant l'urgence pour les préavis N<sup>os</sup> 2005/77, 2006/1 et 2006/5. (27 avril 2006.)

**Pétition  
Retrait**

A la demande des pétitionnaires, le secrétaire du Conseil annonce que la pétition de M. Alexandre Huber et consorts (172 signatures) intitulée « Non aux antennes sur l'église Sainte-Thérèse ! » (déposée le 8 novembre 2005) est retirée. La Commission permanente des pétitions a pu prendre acte de la volonté des pétitionnaires lors de sa séance du 24 mars dernier.

**Pétition  
Dépôt**

de la Société de développement Lausanne-Jorat et consorts (213 signatures) « contre le projet d'une antenne de téléphone mobile GSM UMTS couplée à un éclairage public proposée par l'opérateur Sunrise sur le rond-point à l'entrée de Vers-chez-les-Blanc ».

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Pétition  
Dépôt**

du groupe de défense de la ligne tl N<sup>o</sup> 3 « Connexion Bellevaux », de la Société de développement du Nord et consorts (environ 11'000 signatures) demandant aux autorités communales d'intervenir afin que la ligne N<sup>o</sup> 3 soit maintenue dans son intégralité.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communications  
municipales**

- 27 mars 2006 : Assainissement des bâtiments scolaires, 4<sup>e</sup> étape.
- 28 mars 2006 : Brochure de l'Agenda 21 de la Ville de Lausanne. Prélèvement sur le fonds du développement durable.

- 4 avril 2006 : Ouverture d'un compte d'attente d'un montant de Fr. 90'000.– afin de permettre la mise en valeur du secteur des Fiches-Nord.
- 4 avril 2006 : Comptes 2005 de la Ville de Lausanne. Communiqué de presse.
- 18 avril 2006 : Pétition de la Société de développement du Nord et consorts (724 signatures) pour un équipement convenable à la salle polyvalente de Bois-Gentil.

**Question**  
*Dépôt*

de M<sup>me</sup> Graziella Schaller (Lib.) : « Stationnement à Lausanne des véhicules des équipes du Tour de Romandie, le 29 avril 2006. Quelques questions de sécurité publique ».

**Motion**  
*Dépôt*

de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (POP) pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos.

**Postulat**  
*Dépôt*

de M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.) pour l'instauration de mesures d'incitation à l'engagement de femmes aux postes de cadres de l'Administration communale.

**Postulat**  
*Dépôt*

de M. Filip Uffer (Soc.) et consorts (3 cosignataires) pour un engagement significatif de Lausanne vers une autonomie énergétique en vue de la fin prochaine des énergies fossiles bon marché.

**Interpellation**  
*Dépôt*

de M. Serge Segura (Rad.) et consorts (4 cosignataires) : « Service du logement – Service des gérances : que se passe-t-il ? ».

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation**  
*Dépôt*

de M. Alain Bron (Soc.) : « Caissettes à journaux : quelles autorisations pour quels émoluments et quels déchets ? ».

**Interpellation**  
*Dépôt*

de M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts) : « Les emballages : ça PET sous toutes les formes ! ».

**Questions orales**

- I. M. Jean-Charles Bettens (Soc.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
- II. M. François Huguenet (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- III. M<sup>me</sup> Diane Gilliard (POP) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.



- IV. M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- V. M. Alain Hubler (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic, M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- VI. M. Jacques Pernet (Rad.) ; M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**Rapport s/préavis  
N° 2005/77**

**Vente de parcelles propriété de la Commune  
à Montblesson**

**Rapporteur : M. Roland Ostermann (Les Verts)**

**Discussion**

Marc Vuilleumier (POP), Roger Cosandey (Soc.), Sylvie Favre (Soc.), Jean-Luc Chollet (VDC), Elisabeth Müller (Les Verts), Roland Ostermann (Les Verts), Jean-Luc Chollet (VDC), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

**Vote**

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** successivement les conclusions N<sup>os</sup> 1 et 2 du préavis, **soit, décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à mettre en vente 9 lots constitués sur les parcelles N<sup>os</sup> 15'168, 15'236, 15'434 et 15'612, sises à Montblesson, selon les modalités mentionnées dans le préavis N° 2005/77 de la Municipalité, du 27 octobre 2005 ;
2. de porter le produit des ventes en augmentation du crédit du patrimoine financier prévu dans la conclusion N° 2 du préavis N° 2002/4 « Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers (art. 17, ch. 6, du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12.11.1985) ».

**Rapport s/préavis  
N° 2006/1**

**Demande de crédit pour la reconstruction de la Cabane des Bossons**

**Rapporteur : M. Roland Philippoz (Soc.)**

**Discussion**

Roland Rapaz (Soc.).

**Vote**

Le Conseil, sans avis contraires mais avec une abstention, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 5 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'152'000.– pour la reconstruction de la Cabane des Bossons ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 à raison de Fr. 32'600.– par la rubrique 5610.331 du budget du Service de la jeunesse et des loisirs ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5610.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;

./.

4. de porter en amortissement dudit crédit le montant de Fr. 500'000.– à prélever sur le fonds du développement durable ;
5. de balancer les dépenses du compte d'attente ouvert pour les frais d'études par prélèvement sur le crédit alloué sous chiffre 1.

**Rapport s/préavis**  
N° 2006/5

**Autorisation de plaider**  
**dans le procès que la Commune de Lausanne envisage d'intenter**  
**au superficiaire du garage parking de Mon-Repos**

**Rapporteur : M. Yvan Salzmann (Soc.)**

**Discussion**

Jean-Pierre Bébox (Rad.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Nicolas Gillard (Rad.), Silvia Zamora, directrice.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

d'autoriser la Municipalité à plaider devant toutes instances et, au besoin, à recourir, compromettre ou transiger dans le procès que la Commune envisage d'intenter au superficiaire du garage parking de Mon-Repos.

**Rapport s/postulat**

**Postulat [ex-motion] de M<sup>me</sup> Graziella Schaller**

**« Pour que la Fête du Bois soit belle pour tous ! »**

**Rapporteuse : M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts)**

**Discussion**

Graziella Schaller (Lib.), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Rapport s/postulat**

**Postulat de M. Serge Segura**

**« Blécherette – Bellevaux : une nouvelle ligne de bus »**

**Rapporteur : M. Marc Dunant (Soc.)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/préavis  
N° 2006/8

**Remplacement de la production de chaleur du collège de l'Arzillier**  
**Demande de crédit d'ouvrage**

**Rapporteur : M. Tristan Gratier (Rad.)**

**Discussion**

Pierre Santschi (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement  
Dépôt**

2. *d'amortir ledit crédit par un prélèvement de Fr. 280'000.– sur le fonds du développement durable « Agenda 21 » ;*
3. *(nouvelle) d'amortir le solde dudit crédit, soit Fr. 111'000.–, à raison de Fr. 11'100.– par année, par la rubrique 5800.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du Service des écoles primaires et secondaires ;*
4. *(nouvelle) de faire figurer sur la rubrique 5800.390, les intérêts relatifs aux dépenses du crédit susmentionné.*

**Discussion**

Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

**Vote**

Le Conseil, avec un avis contraire et une abstention, **accepte** la conclusion N° 1.

Le Conseil, avec 33 oui, 5 non et 18 abstentions, **accepte** l'amendement de M. Pierre Santschi (Les Verts) à la conclusion N° 2.

Le Conseil, au vote, **accepte** successivement les conclusions N<sup>os</sup> 3 et 4 nouvelles proposées par M. Pierre Santschi (Les Verts), **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 391'000.– destiné au remplacement de la production de chaleur du collège de l'Arzillier ;
2. d'amortir ledit crédit par un prélèvement de Fr. 280'000.– sur le fonds du développement durable « Agenda 21 » ;
3. d'amortir le solde dudit crédit, soit Fr. 111'000.–, à raison de Fr. 11'100.– par année, par la rubrique 5800.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du Service des écoles primaires et secondaires ;
4. de faire figurer sur la rubrique 5800.390, les intérêts relatifs aux dépenses du crédit susmentionné.

**Rapport s/postulat**

**Postulat [ex-motion] de M<sup>me</sup> Andrea Eggli**

**« Pour défendre le droit à l'or bleu,  
les petites rivières font les grands fleuves »**

**Rapporteur : M. Tristan Gratier (Rad.)**

**Discussion**

Andrea Eggli (POP), Roger Cosandey (Soc.), Giampiero Trezzini (Les Verts).

**Vote**

Le Conseil, au vote, **refuse** de prendre ce postulat en considération.

Andrea Eggli (POP) dépose un postulat sur le même sujet [« *Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves (bis)* »] et demande l'appel nominal. Sa requête étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :

**Appel nominal**

**Oui** : Chautems Jean-Marie, Eggli Andrea, Gabus Aline, George-Christin Céline, Gilliard Diane, Hubler Alain, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Ostermann Roland, Payot David, Peters Solange, Rastorfer Jacques-Etienne, Serathiuk Nelson, Vuilleumier Marc. (14.)

**Non** : Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Bertona Graziella, Bettens Jean-Charles, Blanc Jean-Louis, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chappuis Gérard, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Coupy Bernard, Dallèves Pierre, Dentan Josianne, Gebhardt André, Gillard Nicolas, Gillioz Marie-Josée, Graf Albert, Gratier Tristan, de Haller Xavier, Huguenet François, Longchamp Françoise, Loup Pierre-Henri, Maier Christina, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Mivelaz Philippe, Nguyen Thi, Pache Denis, Peiry-Klunge Florence, Pernet Jacques, Pittet Francis, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Salzmann Yvan, Santschi Pierre, Segura Serge, Tauxe-Jan Michelle, Trezzini Giampiero, Truan Isabelle, Uffer Filip, Zahnd Bernard. (49.)

**Abstentions** : Alvarez Henry Caroline, Attinger Doepper Claire, Bergmann Sylvianne, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bron Alain, Chiché-Vionnet Geneviève, Dunant Marc, Favre Sylvie, Freymond Sylvie, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Hottinger Julian Thomas, Mach André, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Müller Elisabeth, Philippoz Roland, Pidoux Jean-Yves, Schaller Graziella, Thorens Adèle, Zuercher Magali. (22.)

Le Conseil, à l'appel nominal, par 14 oui, 49 non et 22 abstentions, **décide** :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

**Motion**

de M. Alain Bron (Soc.) pour un accès Internet bon marché.

**Auteur**

La parole n'est pas demandée.

**Municipalité**

Daniel Brélaz, syndic.

**Discussion**

Alain Bron (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Santschi (Les Verts), qui demande le renvoi en commission.

Sa requête étant appuyée par un nombre suffisant de voix, cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

**Interpellation** de M<sup>me</sup> Céline George-Christin (POP) au sujet de l'abandon de la gestion des réfectoires scolaires.

*Discussion* Céline George-Christin (POP), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

---

**Interpellation Développement** Serge Segura (Rad.) développe son interpellation urgente intitulée « Service du logement – Service des gérances : que se passe-t-il ? ».

*Déclaration de la Municipalité* Daniel Brélaz, syndic, déclare que l'auteur interpellant la future Municipalité, celle-ci ne pourra, pour des raisons légales, répondre que lorsqu'elle aura été assermentée et que les décisions qu'elle a d'ores et déjà prises sur l'organisation de son administration auront été entérinées. La réponse municipale est par conséquent reportée à la séance du Conseil du mois d'août 2006.

*Discussion* Serge Segura (Rad.), Alain Hubler (POP), Daniel Brélaz, syndic.

---

**Clôture** La séance est levée à 21 h 35.

---

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

**Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin, président**

**Membres absents excusés :** Raphaël Abbet, Eric Blanc, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Tristan Gratier, François Huguenet, Philippe Jacquat, Isabelle Mayor, Jean Mpoï, Charles-Denis Perrin, Nelson Serathiuk, Isabelle Truan, Adèle Thorens.

**Membres absents non excusés :** Dominique Aigroz, Jacques Bonvin, André Gebhardt, Céline George-Christin, Caroline Julita, Daniel Péclard, Jacques Pernet, Francis Pittet, Thomas Schlachter.

Membres présents	79
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	9
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

**Absence excusée**

de M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, hospitalisé.

**Lettre**

de la Municipalité, demandant l'urgence pour les rapport-préavis et préavis N° 2005/49, 2006/7 et 2006/9. (24 mai 2006.)

**Pétition  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Mireille Samitca et consorts (118 signatures) concernant l'installation d'une antenne de téléphonie mobile Sunrise aux numéros 6-8 du chemin de Pierreval.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communications  
municipales**

- 8 mai 2006 : Suites données à la résolution adoptée par le Conseil le 30 août 2005 (interpellation urgente de M<sup>me</sup> Andrea Egli et consorts « Pour soutenir une solution collective de régularisation des personnes sans permis de séjour »).
- 8 mai 2006 : Construction de nouveaux logements sur la parcelle communale N° 4304 sise à l'avenue de Provence – Ouverture d'un compte d'attente.
- 8 mai 2006 : Grand-Pont – Remplacement des garde-corps – Augmentation du plafond du compte d'attente pour frais de concours, mandats d'études et prestations liées.
- 15 mai 2006 : Extension du centre de vie enfantine de l'Ancien-Stand – Ouverture d'un compte d'attente.

<b>Question Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Geneviève Chiché-Vionnet (Soc.) : « Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21) – 6 <sup>e</sup> partie : Economie. Question à la Municipalité. »
<b>Question Dépôt</b>	de M. Alain Bron (Soc.) : « Bornes de recharges SIL pour véhicules électriques : une excellente idée à améliorer ? »
<b>Postulat Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Andrea Eggli (POP) : « Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves (bis). Sans eau, pas de vie. »
<b>Postulat Dépôt</b>	de M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : « Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe. »
<b>Postulat Dépôt</b>	de M. Alain Bron (Soc.) : « Pour un hommage à Stéphane Chapuisat. »
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts (5 cosignataires) : « 30 km/h à la rue Centrale : les promesses ont-elles vraiment été tenues ? » L'urgence est demandée pour cette interpellation.
<b>Interpellation Dépôt</b>	de la Commission permanente de gestion, par sa présidente M <sup>me</sup> Nicole Grin, sur la fusion annoncée du Service immobilier et du Service du logement. L'urgence est demandée pour cette interpellation.
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : « Petite enfance : la Confédération réduit la voilure, les Villes doivent réagir. »
<b>Questions orales</b>	
<b>I.</b>	M. Alain Bron (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
<b>II.</b>	M <sup>me</sup> Andrea Eggli (POP) ; M <sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
<b>III.</b>	M <sup>me</sup> Mireille Cornaz (Hors groupe) ; M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
<b>IV.</b>	M. Marc-Olivier Buffat (Rad.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport s/r.-préavis  
N° 2005/49

## Horaires des magasins

Réponse aux motions de  
M<sup>me</sup> Zamora et MM. Franck, Rosset, Burnet, Cavin et Fasel

Réponse aux pétitions  
du Comité de défense des travailleurs des grands magasins,  
du Parti socialiste lausannois  
et de DECLIC (Développement économique du commerce lausannois  
et des intérêts communs)

Rapporteuse : M<sup>me</sup> Nicole Grin (Lib.)

Discussion

Martine Fiora-Guttman (Rad.), Grégoire Junod (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Alain Hubler (POP), Roland Ostermann (Les Verts), Grégoire Junod (Soc.), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, à une très large majorité, **accepte** la conclusion N° 1 du rapport-préavis.

Le Conseil, à une très large majorité, avec 2 abstentions, **accepte** la conclusion N° 2.

Le Conseil, à une très large majorité, **accepte** la conclusion N° 3.

Le Conseil, à une très large majorité, avec 2 abstentions, **accepte** la conclusion N° 4.

Le Conseil, à une très large majorité, avec 7 abstentions, **accepte** la conclusion N° 5, **soit, décide** :

1. d'accepter les modifications suivantes du Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins du 13 juin 1967 :

### FERMETURE

1. Principe *Art. 10.- Les magasins doivent être fermés au plus tard :*

- a) à 18 heures le samedi ;
- b) à 19 heures les autres jours ouvrables.

*Les magasins sont fermés les jours de repos public.*

2. Exceptions *Art. 11.- Les boulangeries-pâtisseries-confiseries, les magasins de glaces, les magasins de tabac et journaux, les kiosques, les magasins de fleurs et de jardinage, ainsi que les domaines agricoles pratiquant la vente à la ferme, sont autorisés à ouvrir jusqu'à 19 heures les jours de repos public.*

3. Exceptions soumises à autorisation *Art. 12.- Les commerces suivants, dont la surface de vente n'excède pas 100 m<sup>2</sup>, sont autorisés à ouvrir jusqu'à 22 heures tous les jours :*

- a) les magasins d'alimentation, magasins-traiteurs et laboratoires d'où sont effectuées les livraisons de mets à domicile, pour autant que la surface de vente dévolue aux produits non alimentaires n'excède pas 10% de la surface de vente du magasin et qu'il s'agisse de produits de dépannage et de première nécessité ;

./.



- b) les boulangeries-pâtisseries-confiseries, pour autant que la surface de vente dévolue aux produits non alimentaires n'excède pas 10% de la surface de vente du magasin et qu'il s'agisse de produits de dépannage et de première nécessité ;
- c) les boutiques (« shops ») de stations-service qui vendent principalement, en sus des accessoires automobiles, des produits de dépannage et de première nécessité ;
- d) les magasins de tabac et journaux ;
- e) les magasins de glaces.

Les kiosques sont autorisés à ouvrir jusqu'à 24 heures tous les jours.

Les exceptions mentionnées à cet article sont soumises à autorisations, délivrées par la Direction de la sécurité publique.

La Municipalité peut autoriser d'autres exceptions aux conditions qu'elle fixe lorsqu'un motif d'intérêt public justifie une telle mesure.

**(Suppression du titre)**

5. Pendant le  
mois de  
décembre

Art. 14.- Dans la période comprise entre le 11 et le 31 décembre, les commerçants peuvent, avec l'autorisation de la Direction de la sécurité publique et aux conditions fixées par elle, garder leur magasin ouvert trois soirs jusqu'à 21 h 45, avec faculté de servir la clientèle jusqu'à 22 heures.

Après consultation des associations professionnelles intéressées, la Direction de la sécurité publique fixe chaque année, avant le 1<sup>er</sup> octobre, les jours où les magasins peuvent être ouverts le soir.

**DISPOSITION TRANSITOIRE**

Art. 24 bis.- Les magasins autorisés avant le 21 mars 2005 à ouvrir le dimanche ou en soirée, dont la surface de vente se situe entre 100 et 150 m<sup>2</sup>, peuvent bénéficier des horaires prévus à l'art. 12 du présent règlement jusqu'au 21 mars 2014, pour autant que les autres conditions soient réunies.

2. de charger la Municipalité, dès qu'elle a connaissance d'une dénonciation de la convention collective de travail ou de négociations, d'offrir immédiatement ses bons offices et de soumettre dans le même temps, à l'intention du Conseil communal, une proposition de nouvelle modification du RHOM, revenant à la situation antérieure ;
3. de charger la Municipalité de faire approuver par le Conseil d'Etat les modifications du RHOM figurant sous chiffre 1 ci-dessus, puis de fixer la date de leur entrée en vigueur, qui devra coïncider avec celle de l'arrêté d'extension du champ d'application de la convention collective de travail ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Zamora ;
5. d'approuver la réponse de la Municipalité aux motions de MM. Franck, Rosset, Burnet, Cavin et Fasel, de même qu'aux pétitions du Comité de défense des travailleurs des grands magasins, du Parti socialiste lausannois et de DECLIC.

Rapport s/préavis  
N° 2006/7

**Recensement, contrôle et assainissement  
en vue de sécuriser les bâtiments communaux  
pouvant contenir de l'amiante**

**Demande d'un crédit-cadre (1<sup>re</sup> étape)**

**Rapporteur : M. Gianni John Schneider (Soc.)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 4 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'000'000.– pour procéder aux analyses et à la 1<sup>re</sup> étape d'assainissement des bâtiments contenant de l'amiante et nécessitant des mesures urgentes ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'amortissement et d'intérêts en fonction des dépenses réelles respectivement sous les rubriques 331 et 390 du budget des services concernés ;
3. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais de dépistage et de contrôle par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1 ci-dessus ;
4. de transférer le montant de Fr. 74'357.05 du compte 3800.503.3446 (Vallée de la Jeunesse) sur le crédit prévu sous chiffre 1 ci-dessus.

Rapport s/préavis  
N° 2006/9

**Groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc :**

**construction et transformations**

**Crédit d'ouvrage**

**Rapporteur : M. Roland Ostermann (Les Verts)**

**Amendement de la  
commission**

1. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 7'100'000.– destiné aux travaux de construction et de transformations du groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc, montant réparti comme suit :*
  - a) *Fr. 6'539'000.– pour les travaux liés aux bâtiments tels que décrits dans le préavis, en y incluant les travaux permettant la réalisation d'objectifs du label Minergie.*

**Discussion**

Jean-Charles Bettens (Soc.), David Payot (POP), Roger Cosandey (Soc.), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Roger Cosandey (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Oscar Tosato, directeur.

**Vote s/amendement**

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** l'amendement de la commission à la conclusion N° 1 a) du préavis.

**Vote s/conclusions**

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 (amendée) à 4 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 7'100'000.– destiné aux travaux de construction et de transformations du groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc, montant réparti comme suit :
  - a) Fr. 6'539'000.– pour les travaux liés aux bâtiments tels que décrits dans le préavis, en y incluant les travaux permettant la réalisation d'objectifs du label Minergie ;
  - b) Fr. 561'000.– pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de:
  - a) Fr. 327'000.– pour les travaux liés aux bâtiments ;
  - b) Fr. 56'100.– pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement ;par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente 5800.582.581 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1, lettre a) ci-dessus.

**Rapport s/pétition**

**Pétition d'un groupe d'habitants (134 signatures)**

**contre la pose d'une installation de téléphonie mobile  
dans le clocher du temple de Bellevaux**

**Rapporteur : M. André Gebhardt (Lib.)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *lit. b)* du Règlement du Conseil communal.

**Rapport s/pétition**

**Pétition de M. Philippe Huguenin et consorts (600 signatures)  
pour l'annexe du Terrain d'aventure au chemin de Pierrefleur à Lausanne**

**Rapporteuse : M<sup>me</sup> Sylvie Freymond (Les Verts)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *lit. b)* du Règlement du Conseil communal.

Vœu :

*La Commission des pétitions souhaite que les demandes exprimées ici par les pétitionnaires soient reprises par le préavis municipal prévoyant l'octroi du droit de superficie.*

Rapport s/préavis  
N° 2005/84

**Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique  
du Service de l'électricité de Lausanne (SEL)**

**Planification des investissements**

**Préavis d'intention**

***Rapporteur : M. Jacques Bonvin (Les Verts)***  
***[remplacé à la tribune par M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts)]***

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

de prendre acte des intentions de la Municipalité en matière de modernisation du réseau électrique de la région lausannoise.

Rapport s/préavis  
N° 2005/10

**Programme d'entretien, de remise en état et de sécurisation  
des immeubles administratifs, techniques et locatifs  
des Services industriels**

**Demande de crédit-cadre 2006-2009**

***Rapporteur : M. Jean Meylan (Soc.)***

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 3 du préavis, **soit, décide** :

1. d'adopter le principe du crédit-cadre 2006-2009 destiné à la mise en œuvre sur quatre ans d'un programme d'entretien, de remise en état et de sécurisation des bâtiments du patrimoine des SIL ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'500'000.–, somme à porter au débit du bilan des Services industriels ;
3. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus au fur et à mesure des dépenses annuelles par les rubriques budgétaires 331 « Amortissement du patrimoine administratif » des services concernés.

Rapport s/pétition

**Pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne et consorts  
(262 signatures)**

**pour la sauvegarde de la promenade Jean-Villard-Gilles**

***Rapporteur : M. Roger Cosandey (Soc.)***

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, sans avis contraires, avec une abstention, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 65 *lit. a)* du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/rapport  
N° 2005/1

### Rapport sur l'état des motions en suspens

***Rapportrice*** : M<sup>me</sup> Nicole Grin (Lib.),  
présidente de la Commission de gestion

Déterminations de  
la Commission

*Au terme de ses délibérations, la Commission :*

- *accepte à l'unanimité les propositions de la Municipalité concernant 28 motions, soit les motions N<sup>os</sup> 2, 3, 5, 7, 8, 15, 16, 17, 23, 27, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 48, 49, 50, 51 et 52 ;*
- *accepte, à la majorité de ses membres, les propositions municipales concernant 6 motions, soit les motions N<sup>os</sup> 1, 9, 11, 18, 24 et 28 ;*
- *prend acte des intentions municipales concernant 9 motions, soit les motions N<sup>os</sup> 4, 6, 10, 14, 29, 30, 31, 37 et 45 ;*
- *refuse à l'unanimité de ses membres la proposition de la Municipalité concernant une motion, soit la motion N<sup>o</sup> 19, à propos de laquelle la Commission a complété son vote par un vœu (« La Commission de gestion souhaite que la Municipalité fournisse quelques renseignements sur les études effectuées, les raisons financières, urbanistiques et techniques qu'elle invoque dans sa réponse ») ;*
- *refuse à la majorité de ses membres, selon des scores définis ci-dessus, les propositions de prolongation de délai ou de classement concernant 6 motions, soit les motions N<sup>os</sup> 13, 20, 21, 22, 25, 47. Elle refuse également les propositions de la Municipalité concernant les 7 projets de règlement ;*
- *enfin, elle n'a pas réussi à se déterminer quant à la motion N<sup>o</sup> 12 et s'est abstenue concernant la motion N<sup>o</sup> 26 dont la réponse a déjà été traitée par le Conseil.*

Discussion générale

Nicole Grin, présidente, Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

Discussion

Les propositions de la Municipalité qui ne suscitent pas de discussion sont considérées comme adoptées.

Motion N° 12

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, avec un grand nombre d'abstentions, **refuse** le délai de réponse proposé par la Municipalité (31 mars 2006).

Motion N° 13

Alain Hubler (POP), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, avec un grand nombre d'abstentions, **refuse** le délai de réponse proposé par la Municipalité (31 mars 2006).

## 18<sup>e</sup> séance du mardi 30 mai 2006

<b>Motion N° 18</b>	Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, avec un grand nombre d'abstentions, <b>accepte</b> le délai de réponse proposé par la Municipalité (30 juin 2006).
<b>Motion N° 19</b>	Andrea Egli (POP), Daniel Brélaz, syndic, Nicole Grin, présidente.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à l'unanimité, <b>refuse</b> la proposition municipale de classer cette motion.
<b>Motion N° 20</b>	Grégoire Junod (Soc.).
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une évidente majorité, avec quelques abstentions, <b>refuse</b> la proposition municipale de classer cette motion.
<b>Motions N°s 21 et 22</b>	Nicole Grin, présidente, Daniel Brélaz, syndic, Marc-Olivier Buffat (Rad.), Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> la proposition municipale de classer ces deux motions.
<b>Motion N° 24</b>	<u>Yves-André Cavin (Rad.)</u> propose de reporter le délai de réponse du 30 juin 2006 au <u>30 juin 2007</u> .
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> la proposition de M. Yves-André Cavin (Rad.).
<b>Motion N° 25</b>	Gilles Meystre (Rad.), Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> le délai de réponse proposé par la Municipalité (31 mars 2007).
<b>Motion N° 26</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, par quelques voix favorables et une très forte majorité d'abstentions, <b>accepte</b> le délai de réponse proposé par la Municipalité (31 mars 2006).
<b>Motion N° 47</b>	Grégoire Junod (Soc.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, <u>Grégoire Junod (Soc.)</u> , qui propose un délai de réponse au <u>30 juin 2007</u> .
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le proposition de M. Grégoire Junod (Soc.) et <b>refuse</b> ainsi la proposition municipale de classer cette motion.
<b>Projets de règlement N°s 1 à 7</b>	Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> les délais de réponse proposés par la Municipalité (31 décembre 2005 pour les projets de règlements N°s 1 à 6, et 31 mars 2006 pour le projet de règlement N° 7).

**Discussion**

Pierre Santschi (Les Verts), Marc Dunant (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

Ainsi, le Conseil **décide** :

1. d'accepter le rapport de la Municipalité sur l'état des motions en suspens, du 22 septembre 2005 ;
2. de refuser les propositions de la Municipalité pour les motions N<sup>os</sup> 12, 13, 19, 20, 21, 22 et 25, et pour les projets de règlement N<sup>os</sup> 1 à 7 ;
3. de fixer un nouveau délai de réponse au 30 juin 2007 pour les motions N<sup>os</sup> 24 et 47.

Vœu

19. Motion de M. Léopold Bavaud – Demande d'étude de construction d'une couverture pour les adeptes de la pétanque et autres jeux de boules :

*La Commission de gestion souhaite que la Municipalité fournisse quelques renseignements sur les études effectuées, les raisons financières, urbanistiques et techniques qu'elle invoque dans sa réponse.*

**Motion**

de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (POP) pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos.

**Auteur**

Evelyne Knecht (POP) déclare ne pas vouloir accéder à la demande qui lui a été adressée de transformer sa motion en postulat, sollicite un avis de droit stipulant précisément quels points de sa motion ne seraient pas recevables et pour quelles raisons et, dans l'attente de celui-ci, demande le renvoi de la discussion à la prochaine séance, en vertu de l'article 76 RCCL.

**Discussion s/renvoi**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote s/renvoi**

La demande de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (POP) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (Rad.) demande que l'avis de droit soit envoyé à tous les conseillers. M. le président lui assure qu'il en sera fait ainsi et que les conseillers municipaux le recevront également.

**Postulat**

de M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.) pour l'instauration de mesures d'incitation à l'engagement de femmes aux postes de cadres de l'Administration communale.

**Auteur**

La parole n'est pas demandée.

**Renvoi**

Le renvoi en commission n'est pas demandé.

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à une très nette majorité, **décide** :

---

	de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.
	_____
<b>Postulat</b>	de M. Filip Uffer (Soc.) et consorts pour un engagement significatif de Lausanne vers une autonomie énergétique en vue de la fin prochaine des énergies fossiles bon marché.
<b>Auteur</b>	Filip Uffer (Soc.).
<b>Discussion</b>	Pierre Santschi (Les Verts).
<b>Renvoi</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Discussion</b>	<u>Eliane Rey, directrice des Services industriels</u> , demande le renvoi en commission. Sa requête étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.
	_____
<b>Interpellation Développement</b>	Grégoire Junod (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée « 30 km/h à la rue Centrale : les promesses ont-elles vraiment été tenues ? ».
<b>Réponse</b>	Olivier Français, directeur des Travaux.
<b>Discussion</b>	Grégoire Junod (Soc.), Olivier Français, directeur, Florence Germond (Soc.), <u>Grégoire Junod (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution Dépôt</b>	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès du Conseil d'Etat et auprès du chef du Département des infrastructures afin qu'une limitation à 30 km/h puisse être installée à la rue Centrale.</i>
<b>Discussion, suite</b>	Olivier Français, directeur, Daniel Brélaz, syndic, Magali Zuercher (Soc.), Grégoire Junod (Soc.).
<b>Vote</b>	Le Conseil <b>adopte</b> la résolution de M. Grégoire Junod (Soc.) par 37 oui, contre 35 non, avec 2 abstentions.
	_____
<b>Interpellation Développement</b>	Nicole Grin, présidente, développe l'interpellation urgente de la Commission permanente de gestion sur la fusion annoncée du Service immobilier et du Service du logement.
<b>Réponse</b>	Daniel Brélaz, syndic.
<b>Discussion</b>	Eddy Ansermet (Rad.), Andrea Egli (POP), Alain Hubler (POP), Serge Segura (Rad.), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Nicole Grin, présidente, Marc-Olivier Buffat (Rad.), Philippe Martin (Rad.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Daniel Brélaz, syndic,



Serge Segura (Rad.), Roland Ostermann (Les Verts), Philippe Mivelaz (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Clôture**

La séance est levée à 23 h 35.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

**Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin, président**

**Membres absents excusés :** Marie-Ange Brélaz-Buchs, Paul-Louis Christe.

**Membres absents non excusés :** Dominique Aigroz, Eric Blanc, Bernard Coupy, Tristan Gratier, André Mach, Gilles Meystre, Jean Mpoy, Daniel Péclard, Francis Pittet, Thomas Schlachter, Nelson Serathiuk.

Membres présents	87
Membres absents excusés	2
Membres absents non excusés	11
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 20 h 00, en la salle du Conseil.

**Lettre**

de la Municipalité, demandant l'urgence pour le rapport-préavis N° 2005/83. (8 juin 2006.)

**Pétition  
Dépôt**

de l'Association des étudiants de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (A3EtSiPlus) et consorts (369 signatures) concernant le stationnement dans les quartiers de Vennes et de Montolieu.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Pétition  
Dépôt**

du Collectif pour la sauvegarde des Tonnelles et consorts (2902 signatures) : « Non à la défiguration des Tonnelles ! ».

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communications  
municipales**

- 31 mai 2006 : Construction d'un ensemble de logements sur les parcelles communales N<sup>os</sup> 3385, 3452, 3453, 3455 et 3456 sises à l'avenue Victor-Ruffy – Ouverture d'un compte d'attente conditionnel.
- 7 juin 2006 : Dérogation au *Règlement sur la comptabilité des communes* en matière d'élaboration du plan comptable de la Direction des services industriels de Lausanne.

**Question  
Réponse**

à la question (N° 32) de M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) relative à la limitation à 30 km/h sur la rue Centrale.

<b>Motion Retrait</b>	M. Roland Philippoz (Soc.) retire sa motion intitulée « Pour que Lausanne soutienne les projets de la Fondation Digger, active dans le déminage humanitaire, et contribue ainsi à lutter contre les conséquences dramatiques des mines antipersonnel ». (Lettre du 1 <sup>er</sup> juin 2006.)
<b>Postulat Retrait</b>	M <sup>me</sup> Andrea Eggli (POP) retire son postulat intitulé : « Nettoyage des locaux de la Ville : au moins un salaire décent ! » (Lettre du 11 juin 2006.)
<b>Question Dépôt</b>	de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) relative à la mise en place d'une procédure accélérée pour la pose de capteurs solaires.
<b>Question Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Andrea Eggli (POP) sur le tutoiement employé par les forces de l'ordre lors d'arrestations ou de contrôles d'identité.
<b>Question Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) : Plan directeur communal – Transports individuels motorisés.
<b>Question Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) sur le stationnement automobile.
<b>Postulat Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Andrea Eggli (POP) : « Nettoyage des locaux de la Ville : au moins un salaire décent ! (bis) ».
<b>Postulat Dépôt</b>	de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) et consorts (2 cosignataires) pour l'étude d'une station du Tsol à Sévelin.
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts) et consorts (4 cosignataires) : « Quel avenir pour le 'Site associatif du 52' ? ».
<b>Questions orales</b>	
<b>I.</b>	M <sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann (Rad.) ; M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
<b>II.</b>	M <sup>me</sup> Graziella Schaller (Lib.) ; M <sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
<b>III.</b>	M <sup>me</sup> Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

IV.	M. Alain Hubler (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
V.	M <sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
Rapport s/r.-préavis N° 2006/3	<p style="text-align: center;"><b>Réponse au postulat de M. Marc-Olivier Buffat :</b> <b>« Sauver la Bavaria »</b> <b><u>Rapportrice</u> : M<sup>me</sup> Graziella Schaller (Lib.)</b></p>
Discussion	Marc-Olivier Buffat (Rad.).
Vote	<p>Le Conseil, à l'unanimité, <b>accepte</b> la conclusion du rapport-préavis, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <p>de prendre acte de la réponse au postulat de M. Marc-Olivier Buffat.</p> <p><u>Vœu</u> : <i>La commission souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'améliorer quantitativement et qualitativement le recensement de la Bavaria et d'autres établissements analogues, en collaboration avec les autorités cantonales, afin de renforcer la protection légale de l'aspect de ces établissements tant sur le plan de leur caractère (peintures, boiseries) que de leur mobilier.</i></p>
Rapport s/pétition	<p style="text-align: center;"><b>Pétition des Amis de la Cité, du Groupe des habitants du quartier Barre – Vallon – Industrie et consorts (4648 signatures) :</b> <b>« Sauvez les anciennes écuries et magasins de la Ville de Lausanne ou ‘magasins des cultures’ ! »</b> <b><u>Rapportrice</u> : M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.)</b></p>
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Vote	<p>Le Conseil, à l'unanimité, <b><u>décide</u></b> :</p> <p>de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 <i>lit. b</i>) du Règlement du Conseil communal.</p>
Rapport s/r.-préavis N° 2005/83	<p style="text-align: center;"><b>Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, les parcelles N<sup>os</sup> 3203 et 3202, l'UIOM, la forêt de Sauvabelin, le PAC N° 296, les parcelles N<sup>os</sup> 7052 et 3429, la route de Berne, l'avenue de la Sallaz et les parcelles N<sup>os</sup> 3423, 3422, 3421 et 3420</b> <b>Radiation partielle des plans légalisés N<sup>os</sup> 222, 433, 549 et 574</b> <b>Radiation des plans légalisés N<sup>os</sup> 619 et 443</b></p>

**Réponse à la pétition de l'Association radicale de la Sallaz  
et de l'Association des commerçants de la Sallaz**

**Construction de la route de contournement de la Sallaz  
par le chemin des Cascades**

**Etude d'impact sur l'environnement**

**Crédit d'investissement**

**Rapporteur : M. Philippe Mivelaz (Soc.)**

**Amendements de la  
commission**

**3<sup>bis</sup> (nouvelle) : de prendre néanmoins acte du retrait des oppositions et observations au plan partiel d'affectation traitées aux points 7.3 et 7.5, intervenu après le dépôt du présent rapport-préavis au Conseil communal ;**

**~~5. de prendre acte de~~ d'adopter la décision de la Municipalité d'abandonner définitivement la liaison routière Vennes – Saint-Martin dont la révision du Plan directeur communal tiendra compte ;**

**7<sup>bis</sup> (nouvelle) : de prévoir l'aménagement d'un giratoire sur la route de contournement ;**

**7<sup>ter</sup> (nouvelle) : d'informer le Conseil communal sur les mesures nécessaires, afin d'atteindre l'objectif de réduire le trafic en amont de la Sallaz selon l'EMPD du m2 ; ces mesures seront décrites dans le préavis concernant le réaménagement de la place de la Sallaz ;**

**7<sup>quater</sup> (nouvelle) : de charger la Municipalité de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter un report du trafic sur l'avenue Isabelle-de-Montolieu et sur le chemin de Rovéréaz ; ces mesures seront décrites dans le préavis concernant le réaménagement de la place de la Sallaz ;**

**8<sup>bis</sup> (nouvelle) : de prendre néanmoins acte du retrait des oppositions et observations au projet de route de contournement de la Sallaz par le chemin des Cascades, traitées aux points 10.18 et 10.19, intervenu après le dépôt du présent rapport-préavis au Conseil communal ;**

**20. (nouvelle) : en cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 912'800.– pour la réalisation d'une passerelle pour piétons au-dessus de la ligne du métro m2.**

**Discussion générale**

Roland Ostermann (Les Verts), Adèle Thorens (Les Verts), Alain Hubler (POP), qui demande le renvoi du vote [le président précise que sa demande sera reprise au moment du vote], Jean-Luc Chollet (VDC), Pierre Santschi (Les Verts), Yves-André Cavin (Rad.), Elisabeth Müller (Les Verts), Graziella Schaller (Lib.), Fabrice Ghelfi (Soc.), qui demande le renvoi de la discussion et du vote. Sa motion est appuyée par un nombre suffisant de voix.

**Motion d'ordre**

**Discussion**

Daniel Brélaz, syndic, Gérard Chappuis (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux, Daniel Brélaz, syndic, Olivier Français, directeur, Alain Hubler (POP), Florence Germond (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Nicolas Gillard (Rad.), François Huguenet (Les Verts), Jean-Luc Chollet (VDC), Philippe Mivelaz (Soc.), Alain Hubler (POP), Olivier Français, directeur, Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Santschi (Les Verts), Alain Hubler (POP).

**19<sup>e</sup> séance du mardi 13 juin 2006**

**Vote** Le Conseil, par 42 non, 37 oui et 5 abstentions, **refuse** la motion d'ordre de M. Fabrice Ghelfi (Soc.).

**Discussion générale, suite** Grégoire Junod (Soc.), Magali Zuercher (Soc.), Olivier Français, directeur, Daniel Brélaz, syndic, Marc Dunant (Soc.), Florence Germond (Soc.), Giampiero Trezzini (Les Verts), Roland Ostermann (Les Verts), Evelyne Knecht (POP), Alain Hubler (POP), Pierre Santschi (Les Verts), Olivier Français, directeur, Daniel Brélaz, syndic, Alain Hubler (POP), Olivier Français, directeur.

**Règlement du plan partiel d'affectation (ch. 4)**

**Discussion** Les articles qui ne suscitent pas de discussion sont considérés comme adoptés, sous réserve de l'acceptation finale des conclusions du rapport-préavis.

**Art. 28** Graziella Schaller (Lib.), Olivier Français, directeur.

**Vote** Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** l'article 28 du règlement.

**Oppositions et observations (ch. 7.6, 7.7 et 10.6 à 10.17)**

**Discussion** La discussion n'est pas demandée. Les réponses municipales sont acceptées.

**Renvoi du vote** Au vote, la demande de M. Alain Hubler (POP) est soutenue par 12 voix.

**Clôture** La séance est levée à 22 h 40.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

**Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin, président**

**Membres absents excusés :** Eric Blanc, Jean-Louis Blanc, Jacques Bonvin, Sylvie Freymond, Albert Graf, Xavier de Haller, Julian Thomas Hottinger.

**Membres absents non excusés :** Dominique Aigroz, Bernard Coupy, Caroline Julita, Pierre-Henri Loup, Jean Mpoy, Daniel Péclard, Francis Pittet, Serge Segura, Nelson Serathiuk.

Membres présents	84
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	9
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

**Décès**

survenu le 25 mai dernier, de M<sup>me</sup> Verena Meier-Widmer, mère de M<sup>me</sup> Isabelle Truan, conseillère communale. Le Conseil rend hommage à la disparue en observant un moment de silence.

**Démission**

de M<sup>me</sup> Alma Bucher (LausannEnsemble), avec effet au 4 juillet 2006. (Lettre du 27 juin 2006.)

**Lettre**

de la Municipalité, demandant l'urgence pour les préavis et rapport-préavis N<sup>os</sup> 2005/87, 2005/51, 2006/14, 2006/17, 2006/20 et 2006/26. (22 juin 2006.)

**Communications municipales**

- 12 juin 2006 : Mise en place de deux distributeurs automatiques de matériel stérile d'injection.
- 12 juin 2006 : Ouverture d'un compte d'attente en vue de la transformation et l'aménagement des locaux du Service de l'électricité à Malley pour y accueillir le centre de formation des actuel-le-s apprenti-e-s polymécanicien-ne-s et des futur-e-s apprenti-e-s automatique-n-e-s.
- 13 juin 2006 : Rapport de révision des comptes communaux – Exercice 2005.
- 23 juin 2006 : Dispositions réglementaires et municipales sur la prostitution de rue.

**Communication du Secrétariat du Conseil**

14 juin 2006 : Avis de droit du Canton – Motions – postulats.

**Postulat  
Retrait**

M. Charles-Denis Perrin (Rad.) retire son postulat intitulé : « Assurer la mixité, c'est aussi... permettre l'accès à l'acquisition de logements pour ceux qui le demandent. » (Lettre du 27 juin 2006.)

**Postulat  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Monique Cosandey (Soc.) pour que la Municipalité intervienne auprès des tl, afin que la ligne 12 ait les mêmes horaires que l'ensemble des lignes des bus de la région lausannoise.

**Postulat  
Dépôt**

de M. Marc Dunant (Soc.) : « Pour des véhicules communaux propres ! ».

**Questions orales**

- I.** M<sup>me</sup> Diane Gilliard (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- II.** M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (POP) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
- III.** M<sup>me</sup> Monique Cosandey (Soc.) ; M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
- IV.** M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) ; M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**Rapport-préavis  
N° 2005/83**

**Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre  
l'avenue de la Sallaz, les parcelles N<sup>os</sup> 3203 et 3202, l'UIOM,  
la forêt de Sauvabelin, le PAC N° 296, les parcelles N<sup>os</sup> 7052 et 3429,  
la route de Berne, l'avenue de la Sallaz  
et les parcelles N<sup>os</sup> 3423, 3422, 3421 et 3420**

**Radiation partielle des plans légalisés N<sup>os</sup> 222, 433, 549 et 574**

**Radiation des plans légalisés N<sup>os</sup> 619 et 443**

**Réponse à la pétition de l'Association radicale de la Sallaz  
et de l'Association des commerçants de la Sallaz**

**Construction de la route de contournement de la Sallaz  
par le chemin des Cascades**

**Etude d'impact sur l'environnement**

**Crédit d'investissement**

**Rapporteur : M. Philippe Mivelaz (Soc.)**

**Rapport  
complémentaire**

de M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur, sur la séance extraordinaire que la commission a tenue le 20 juin, afin d'entendre les réponses de la Municipalité aux questions posées lors de la séance du Conseil du 13 juin dernier.



**Discussion**

Alain Hubler (POP), Adèle Thorens (Les Verts), Philippe Mivelaz (Soc.), Yves-André Cavin (Rad.), Roland Ostermann (Les Verts), Raphaël Abbet (VDC), Philippe Mivelaz (Soc.), Graziella Schaller (Lib.), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Evelyne Knecht (POP), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Olivier Français, directeur des Travaux, Daniel Brélaz, syndic, Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Sylvianne Bergmann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

**Vote**

Le Conseil, à une large majorité, **accepte** successivement les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 20 telles qu'amendées par la commission, **soit, décide** :

1. d'approuver comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, les parcelles N<sup>os</sup> 3203 et 3202, l'UIOM, la forêt de Sauvabelin, le PAC N<sup>o</sup> 296, les parcelles N<sup>os</sup> 7052 et 3429, la route de Berne, l'avenue de la Sallaz et les parcelles N<sup>os</sup> 3423, 3422, 3421 et 3420 ; radiation partielle des plans légalisés N<sup>os</sup> 222, 433, 549 et 574 ; radiation des plans légalisés N<sup>os</sup> 619 et 443 ;
2. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité aux interventions et aux oppositions au plan partiel d'affectation déposées pendant l'enquête publique ;
- 3<sup>bis</sup> de prendre néanmoins acte du retrait des oppositions et observations au plan partiel d'affectation traitées aux points 7.3 et 7.5, intervenu après le dépôt du présent rapport-préavis au Conseil communal ;
4. de prendre acte de la procédure de défrichement ;
5. d'adopter la décision de la Municipalité d'abandonner définitivement la liaison routière Vennes – Saint-Martin dont la révision du Plan directeur communal tiendra compte ;
6. d'approuver la réponse à la pétition de l'association radicale de la Sallaz et l'association des commerçants de la Sallaz ;
7. d'approuver le projet de route de contournement de la Sallaz par le chemin des Cascades ;
- 7<sup>bis</sup> de prévoir l'aménagement d'un giratoire sur la route de contournement ;
- 7<sup>ter</sup> d'informer le Conseil communal sur les mesures nécessaires, afin d'atteindre l'objectif de réduire le trafic en amont de la Sallaz selon l'EMPD du m2 ; ces mesures seront décrites dans le préavis concernant le réaménagement de la place de la Sallaz ;
- 7<sup>quater</sup> de charger la Municipalité de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter un report du trafic sur l'avenue Isabelle-de-Montolieu et sur le chemin de Rovéréaz ; ces mesures seront décrites dans le préavis concernant le réaménagement de la place de la Sallaz ;

./.

8. d'approuver la réponse de la Municipalité aux interventions et aux oppositions au projet de route de contournement de la Sallaz par le chemin des Cascades déposées pendant l'enquête publique ;
- 8<sup>bis</sup> de prendre néanmoins acte du retrait des oppositions et observations au projet de route de contournement de la Sallaz par le chemin des Cascades, traitées aux points 10.18 et 10.19, intervenu après le dépôt du présent rapport-préavis au Conseil communal ;
9. d'approuver l'étude d'impact relative à la route de contournement qui est conforme aux prescriptions fédérales et cantonales sur la protection de l'environnement ;
10. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période ;
11. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 10'749'000.– pour l'aménagement de la route de contournement de la Sallaz et des mesures d'accompagnement liées, réparti comme suit :
  - a) Fr. 9'345'000.– pour le Service des routes et de la mobilité (génie civil) ;
  - b) Fr. 754'000.– pour le Service des routes et de la mobilité (circulation) ;
  - c) Fr. 120'000.– pour le Service d'assainissement ;
  - d) Fr. 530'000.– pour le Service des parcs et promenades ;
12. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
  - a) Fr. 467'250.– par la rubrique N° 4201.331 du Service des routes et de la mobilité (génie civil) ;
  - b) Fr. 150'800.– par la rubrique N° 4201.331 du Service des routes et de la mobilité (circulation) ;
  - c) Fr. 6'000.– par la rubrique N° 4602.331 du Service d'assainissement ;
  - d) Fr. 53'000.– par la rubrique N° 6600.331 du Service des parcs et promenades ;
13. de balancer le compte d'attente N° 4201.581.496 ouvert afin de couvrir les études préliminaires par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 11 a) ;
14. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 465'000.– pour le Service de l'électricité, éclairage public ;
15. d'amortir annuellement la dépense ci-dessus à raison de Fr. 15'500.– par la rubrique N° 7640.331 du Service de l'électricité, éclairage public ;
16. de faire figurer sous les rubriques N°s 4201.390, 4602.390, 6600.390 et 7640.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités ;
17. de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées dans le cadre des procédures citées dans le présent préavis, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
18. de porter le coût des indemnités éventuelles des procédures au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;

./.

19. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 17 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
20. en cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 912'800.– pour la réalisation d'une passerelle pour piétons au-dessus de la ligne du métro m2.

**Référendum**

En vertu de l'art. 88 du Règlement du Conseil communal, Evelyne Knecht (POP) demande que le Conseil décide, à l'appel nominal, de soumettre cette décision au peuple par la voie du référendum spontané. Sa demande étant soutenue par un nombre suffisant de voix, le président ouvre la discussion sur cette proposition.

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Appel nominal**

La demande d'appel nominal de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (POP) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :

**Oui** : Alvarez Henry Caroline, Bergmann Sylvianne, Dunant Marc, Eggli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Gabus Aline, George-Christin Céline, Germond Florence, Gilliard Diane, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Müller Elisabeth, Ostermann Roland, Payot David, Rastorfer Jacques-Etienne, Santschi Pierre, Schaller Graziella, Schlachter Thomas, Vuilleumier Marc. (19.)

**Non** : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Bettens Jean-Charles, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bron Alain, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chautems Jean-Marie, Chollet Jean-Luc, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Dallèves Pierre, Dentan Josianne, Fiora-Guttmann Martine, Freymond Sylvie, Gebhardt André, Ghelfi Fabrice, Gillard Nicolas, Gillioz Marie-Josée, Gratier Tristan, Grin Nicole, Huguenet François, Jacquat Philippe, Junod Grégoire, Mach André, Maier Christina, Martin Olivier, Martin Philippe, Mayor Isabelle, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meylan Gisèle-Claire, Meylan Jean, Meystre Gilles, Mivelaz Philippe, Pache Denis, Peiry-Klunge Florence, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Peters Solange, Philipoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Salzmann Yvan, Schneider Gianni John, Segura Serge, Tauxe-Jan Michelle, Trezzini Giampiero, Uffer Filip, Zahnd Bernard. (56.)

**Abstentions** : Attinger Doepper Claire, Bertona Graziella, Chiché-Vionnet Geneviève, Longchamp Françoise, Nguyen Thi, Pidoux Jean-Yves, Thorens Adèle, Truan Isabelle, Zuercher Magali. (9.)

Le Conseil, à l'appel nominal, **refuse** par 56 non, 19 oui, et 9 abstentions, la demande de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (POP) de soumettre la décision du Conseil à l'assemblée de commune.

Rapport s/r.-préavis  
N° 2005/87

## Sécurité et sentiment d'insécurité à Lausanne

et réponse à la motion Marc Dunant  
« Lausanne, ville centre... aussi la nuit ! »

Rapportrice : M<sup>me</sup> Diane Gilliard (POP)

Amendement de la  
commission

*Conclusion 2<sup>bis</sup> (nouvelle) : les éventuelles subventions en espèce seront portées au crédit du fonds communal pour le développement durable, celles en nature seront déduites des sommes accordées à la conclusion suivante.*

Discussion

Giampiero Trezzini (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant à la conclusion N° 3 :

Amendement  
Dépôt

3. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 580'000.– pour l'amélioration de l'éclairage public en ville, somme à porter au débit du bilan du Service de l'électricité ;*
4. *de porter en amortissement du crédit ci-dessus un montant de Fr. 180'000.– à prélever sur le fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité ;*
5. *d'amortir annuellement le solde dudit crédit à raison de Fr. 100'000.– par la rubrique 7640.331 du budget du Service de l'électricité ;*
6. *de faire figurer sous la rubrique 7640.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 3 ;*
7. *d'approuver le prélèvement, sur le fonds communal pour le développement durable et sur une période de quatre ans, d'un montant total de Fr. 160'000.– pour la promotion des bons rapports de voisinage, grâce à « Immeubles en fête – La fête des voisins » ;*
8. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 142'000.– réparti comme il suit :*
  - *Fr. 40'000.– pour la limitation des débordements nocturnes ;*
  - *Fr. 29'000.– pour la réalisation du clip hip-hop de prévention de la violence ;*
  - *Fr. 18'000.– pour la réalisation d'une campagne de prévention des vols dans les voitures ;*
  - *Fr. 45'000.– pour la formation continue des policiers dans le domaine de la diversité culturelle et de l'approche interculturelle ;*
  - *Fr. 10'000.– pour la réalisation de projets de prévention et d'animation dans les APEMS ;*
9. *d'amortir annuellement le solde dudit crédit à raison de Fr. 47'400.– par la rubrique 2400.331 du budget du Corps de police ;*
10. *de faire figurer sous la rubrique 2400.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 8 ;*
11. *d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion Marc Dunant relative à la sécurité nocturne en ville et intitulée : « Lausanne, ville centre... aussi la nuit ! ».*

**Discussion, suite**

Serge Segura (Rad.), Jean-Luc Chollet (VDC), Marc Dunant (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Diane Gilliard (POP), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Roland Rapaz (Soc.), Marc Dunant (Soc.), Serge Segura (Rad.), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, Daniel Brélaz, syndic, Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion N° 1.

Le Conseil, par 39 oui, 22 non et 15 abstentions, **accepte** la conclusion N° 2 du rapport-préavis, soit le principe d'extension du règlement du fonds communal pour le développement durable pour accroître la sécurité et réduire le sentiment d'insécurité, et **refuse** de ce fait l'amendement de M. Giampiero Trezzini (Les Verts) à la conclusion N° 3.

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** la conclusion N° 2<sup>bis</sup> proposée par la commission.

Le Conseil, au vote, **accepte** successivement les crédits mentionnés à la conclusion N° 3 du rapport-préavis, qui seront prélevés sur le fonds communal pour le développement durable.

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** la conclusion N° 4 du rapport-préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver les intentions de la Municipalité relatives à la prévention des délits et à la lutte contre le sentiment d'insécurité des Lausannoises et des Lausannois ;
2. de compléter le règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable par l'adjonction, à la liste alphabétique figurant à l'article 1<sup>er</sup> A, d'une disposition permettant le financement d'actions dans le domaine :
  - aa) des mesures visant à accroître la sécurité et à réduire le sentiment d'insécurité des habitants ;
- 2<sup>bis</sup> que les éventuelles subventions en espèces seront portées au crédit du fonds communal pour le développement durable, celles en nature seront déduites des sommes accordées à la conclusion suivante ;
3. d'approuver le prélèvement, sur le fonds communal pour le développement durable et sur une période de quatre ans, des crédits suivants :
  - Fr. 40'000.– pour la limitation des débordements nocturnes ;
  - Fr. 29'000.– pour la réalisation du clip hip-hop de prévention de la violence ;
  - Fr. 18'000.– pour la réalisation d'une campagne de prévention des vols dans les voitures ;
  - Fr. 45'000.– pour la formation continue des policiers dans le domaine de la diversité culturelle et de l'approche interculturelle ;
  - Fr. 160'000.– pour la promotion des bons rapports de voisinage, grâce à « Immeubles en fête – La fête des voisins » ;
  - Fr. 10'000.– pour la réalisation de projets de prévention et d'animation dans les APEMS ;
  - Fr. 580'000.– pour l'amélioration de l'éclairage public en ville ;

./.

**Clôture**

4. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion Marc Dunant relative à la sécurité nocturne en ville et intitulée : « Lausanne, ville centre... aussi la nuit !».

\_\_\_\_\_

La séance est levée à 20 h 40.

\_\_\_\_\_

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

**Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin, président**

**Membres absents excusés :** Eric Blanc, Jean-Louis Blanc, Jacques Bonvin, Paul-Louis Christe, Sylvie Favre Truffer, Martine Fiora-Guttmann, Albert Graf, Xavier de Haller, Julian Thomas Hottinger.

**Membres absents non excusés :** Dominique Aigroz, Bernard Coupy, Pierre-Henri Loup, Jean Mpoy, Daniel Péclard, Francis Pittet, Nelson Serathiuk.

Membres présents	84
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 21 h 30, en la salle du Conseil.

**Rapport s/préavis  
N° 2006/12**

**Commune de Lausanne  
Comptes de l'exercice 2005**

***Rapportrice : M<sup>me</sup> Diane Gilliard (POP),  
présidente de la Commission des finances***

**Discussion générale**

Claude Bonnard (Les Verts), Claude Mettraux (Hors groupe) Jean-Luc Chollet (VDC), Andrea Egli (POP), Fabrice Ghelfi (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

**1. AGF**

Diane Gilliard (POP), rapportrice.

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** les comptes de la Direction administration générale et finances.

**2. SP**

Diane Gilliard (POP), rapportrice.

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** les comptes de la Direction de la sécurité publique.

**3. CSP**

Diane Gilliard (POP), rapportrice.

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** les comptes de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine.

<b>4. <u>Travaux</u></b>	Diane Gilliard (POP), rapportrice.
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, sans avis contraires mais avec une abstention, <b>accepte</b> les comptes de la Direction des travaux.
<b>5. <u>EJE</u></b>	Diane Gilliard (POP), rapportrice.
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à l'unanimité, <b>accepte</b> les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.
<b>6. <u>SSE</u></b>	Diane Gilliard (POP), rapportrice.
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à l'unanimité, <b>accepte</b> les comptes de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.
<b>7. <u>SI</u></b>	Diane Gilliard (POP), rapportrice.
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à l'unanimité, <b>accepte</b> les comptes de la Direction des services industriels.
<b>Discussion générale</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote s/conclusion</b>	Le Conseil, à l'unanimité, <b>accepte</b> la conclusion du préavis, <b><u>soit, décide</u></b> :  d'approuver les comptes de 2005 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2006/12, du 23 mars 2006.
<b>Rapport s/préavis N° 2006/24</b>	<p>_____</p> <p><b>Crédits supplémentaires pour 2006</b> (1<sup>re</sup> série)</p> <p><b><u>Rapporteur</u> : M. Claude Bonnard (Les Verts)</b></p>
<b>Discussion générale</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b><u>EJE</u></b>	<b><u>A. Budget de fonctionnement</u></b>  <b><i>561 Service de la jeunesse et des loisirs</i></b>
<b>Discussion</b>	Françoise Longchamp (Lib.), Oscar Tosato, directeur.



**B. Autorisations d'achats**

**Discussion** La discussion n'est pas demandée.

**C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif**

**Discussion** La discussion n'est pas demandée.

**Vote** Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2006, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires	<u>8'676'700.-</u>	<u>728'100.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires	<u>471'900.-</u>	<u>0.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires	<u>153'100.-</u>	<u>0.-</u>

**Rapport s/préavis**  
**N° 2005/51**

**Politique sociale communale**

**Définition d'un cadre général et mise en œuvre de celui-ci dans le champ d'activité de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement**

**Rapporteur : M. Raphaël Abbet (VDC)**

**Discussion** Gianni John Schneider (Soc.), Diane Gilliard (POP), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**Vote** Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

de prendre acte du présent préavis.

Rapport s/préavis  
N° 2006/14

**Centre de vie infantine de Montelly**  
**Travaux de rénovation du bâtiment (2<sup>e</sup> étape),  
renouvellement partiel du mobilier  
et demande de crédit complémentaire (1<sup>re</sup> étape)**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Andrea Egli (POP)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 4 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 101'100.– pour les travaux d'entretien et de rénovation du centre de vie infantine de Montelly ;
2. d'allouer à la Municipalité un nouveau crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 910'000.– pour procéder à des travaux d'assainissement supplémentaires ;
3. d'amortir annuellement les crédits prévus sous chiffres 1 et 2, à raison respectivement de Fr. 25'300.– et de Fr. 91'000.– par la rubrique 5900.331 du budget du Service de la petite enfance ;
4. de faire figurer sous la rubrique 5900.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffres 1 et 2.

Rapport s/préavis  
N° 2006/17

**Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers  
et d'actions ou parts de sociétés immobilières  
et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers**

**Prolongement de l'autorisation octroyée pour la législature 2002-2005**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.)  
[remplacée à la tribune par M. Yvan Salzmann (Soc.)]**

**Amendement de la  
commission**

*[Le Conseil communal décide :] de prolonger jusqu'au **31 octobre 2006** la validité de l'autorisation générale conférée à la Municipalité, de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières et à des aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers.*

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote s/amendement**

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission.

**Vote s/conclusion**

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion amendée du préavis, **soit, décide** :

de prolonger jusqu'au 31 octobre 2006 la validité de l'autorisation générale conférée à la Municipalité, de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières et à des aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers.

Rapport s/préavis  
N° 2006/20

**Avenue du Grey**

**Vente d'une parcelle de terrain à KBA-GIORI S.A.**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Diane Gilliard (POP)**

**Amendement de la  
commission**

**Conclusion 3 (nouvelle)** : de porter le produit de la vente en augmentation du crédit du patrimoine financier prévu dans la conclusion N° 2 du préavis N° 2002/4 « Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers (art. 17, chiffre 6, du règlement du Conseil communal de Lausanne du 12.11.1985) ».

**Discussion**

Françoise Longchamp (Lib.), Diane Gilliard (POP), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** successivement les conclusions N°s 1 et 2 du préavis, puis l'amendement de la commission, **soit, décide** :

1. de vendre à KBA-GIORI S.A. 7'328 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 2358 sise à l'avenue du Grey au prix de Fr. 2'900'000.– aux conditions figurant dans le préavis N° 2006/20 de la Municipalité, du 18 mai 2006 ;
2. d'amortir le solde de la valeur de la parcelle, soit Fr. 741'155.– par la rubrique N° 3301.330 « Amortissement du patrimoine financier » du budget du Service immobilier ;
3. de porter le produit de la vente en augmentation du crédit du patrimoine financier prévu dans la conclusion N° 2 du préavis N° 2002/4 « Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers (art. 17, chiffre 6, du règlement du Conseil communal de Lausanne du 12.11.1985) ».

Rapport s/préavis  
N° 2006/26

**Nouveaux développements SAP aux Services industriels de Lausanne**

**Rapporteur : M. Alain Hubler (POP)**

**Amendements de la  
commission**

- *Suppression des conclusions N°s 1 à 5 ;*
- *Conclusion N° 1 (anc. N° 6) : « d'allouer ~~à cet effet~~ à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– pour la mise en œuvre des nouveaux développements SAP aux Services industriels lausannois ; »*
- *Conclusion N° 3 (anc. N° 8) : « de porter les intérêts du crédit figurant sous chiffre 1 à la rubrique 7000.390 « Imputations internes » du budget de la Direction des services industriels. ~~Préavis-décisions.~~ »*

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions du préavis amendées par la commission, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– pour la mise en œuvre des nouveaux développements SAP aux Services industriels lausannois ;
2. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffre 1 à raison de Fr. 160'000.– à porter à la rubrique 7000.331 « Amortissement des dépenses d'investissement » du budget de la Direction des services industriels ;
3. de porter les intérêts du crédit figurant sous chiffre 1 à la rubrique 7000.390 « Imputations internes » du budget de la Direction des services industriels.

**Discours**

- de M<sup>me</sup> Eliane Rey, directrice des Services industriels ;
- de M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique ;
- de M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine ;
- de M. Jean-Christophe Bourquin, président.

**Clôture**

La séance est levée à 23 h 45.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....